



République Islamique de la Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement
des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)

الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف إخاء - عدالة

وزارة الاقتصاد و التنمية المستدامة

مشروع دعم اللامركزية و تنمية المدن المتوسطة

المنتجة - مدن

FINANCEMENT ADDITIONNEL

ACTUALISATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

PMPP en vigueur pour le projet MOUDOUN initial et son financement additionnel

Version Finale

Octobre 2023

Page 1 sur 138

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES ANNEXES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME.....	7
SUMMARY.....	13
RESUME EN ARABE.....	19
INTRODUCTION.....	24
1.1. CONTEXTE	24
1.2. COMMUNAUTES TOUCHEES ET CONCERNEES PAR LE PROJET	24
1.3. ACTIVITES SUSCEPTIBLES D’AFFECTER LES PARTIES PRENANTES	24
1.4. RESUME NON TECHNIQUE DES IMPACTS/RISQUES ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET	25
1.5. METHODOLOGIE	26
1. DESCRIPTION DU PROJET.....	27
1.1. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....	27
1.2. COMPOSANTES DU PROJET	27
1.3. BENEFICIAIRES	28
1.4. COUTS DU PROJET.....	28
1.5. ZONE D’INTERVENTION DU PROJET.....	29
2. RAPPELS DES TEXTES NATIONAUX ET LA NORME SUR LES PARTIESPRENANTES	30
3. RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIESPRENANTES	32
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJETMOUDOUN.....	34
4.1. PARTIES TOUCHEES.....	35
4.2. PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES	36
4.3. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	38
4.4. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	38
5. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	40
5.1. METHODES DE MOBILISATION DIRECTE AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	41
5.2. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIVULGATION D’INFORMATIONS.....	42
5.3. MESSAGES CLES	42
5.4. FORMAT D’INFORMATION ET METHODES DE DIFFUSION.....	43
5.5. COMMUNICATION ECRIT ET VISUELLE.....	43
5.6. LES MEDIAS	43

5.7.	AUTRES MOYENS DE COMMUNICATIONS	44
5.8.	PROPOSITION DE STRATEGIE DE CONSULTATION	44
5.9.	STRATEGIE PROPOSEE POUR INCORPORER LES VOIX ET POINTS DE VUE DES GROUPESVULNERABLES	45
5.10.	CALENDRIER	45
5.11.	PHASES FUTURES DU PROJET	46
6.	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITESD'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	47
6.1.	PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DE PROJET MOUDOUN DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	47
6.2.	RESSOURCES	50
6.3.	FONCTIONS ET RESPONSABILITES DE GESTION	51
7.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	53
7.1.	MECANISME PROPOSE	53
7.2.	DETAILS DU MGP	55
8.	SUIVI ET REPORTING	56
8.1.	IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS LES ACTIVITES DE SUIVI.....	56
8.2.	RAPPORTS AUX PARTIES PRENANTES	57
4	ANNEXES.....	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse comparative des exigences de la NES 10 et des textes nationaux sur la participation des parties prenantes en Mauritanie.....	30
Tableau 2 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	32
Tableau 3 : Parties prenantes identifiées	34
Tableau 4 : Parties prenantes touchées	35
Tableau 5 : Parties prenantes intentionnelles	36
Tableau 6 : Besoins des Parties Prenantes.....	38
Tableau 7 : Stratégie de consultation des parties prenantes	44
Tableau 8 : Synthèse du PMPP	47
Tableau 9 : Budget annuel estimatif de PMPP.....	50
Tableau 10 : Equipe de gestion du PMPP	51
Tableau 11 : Composition des comités par niveau	53
Tableau 12 : Programme de suivi environnemental et social.....	57

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Parties prenantes institutionnelles identifiées du Projet Moudoun de la République Islamique de Mauritanie	58
Annexe 2 : Parties prenantes de la société civile et de la communauté du Projet Moudoun identifiées de la République Islamique de Mauritanie	61
Annexe 3 : Quelques illustrations des consultations publiques et des rencontres institutionnelles	63
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la composante « Résilience Urbaine »	
Annexe 5 : PV et liste des personnes rencontrées à Rosso lors de l'élaboration du PMPP.....	71
Annexe 6 : PV et liste des personnes rencontrées à Selibaby avec les services techniques déconcentrés lors de l'élaboration du PMPP	75
Annexe 7 : PV et liste des personnes rencontrées à Selibaby avec les services techniques déconcentrés lors de l'élaboration du PMPP	78
Annexe 8 : Liste de présence et PV de consultation avec les Associations de femmes de Kiffa de la région de l'Assaba en République Islamique de Mauritanie	81
Annexe 9 : Liste de présence consultation avec le Conseil Régional de la région de l'Assaba en République Islamique de Mauritanie.....	88
Annexe 10 : Liste des Services techniques de la région de l'Assaba en République Islamique de Mauritanie	92
Annexe 11 : PV et liste de présence avec les services techniques de la mairie de Kiffa et les Comités Citoyens de Concertation (CCC).....	93
Annexe 12 : PV et liste de présence de la rencontre avec l'ONG CORDAK de Kiffa.....	99

Annexe 13 : PV et liste de présence avec les Services Techniques et ONG de la région de Hodhel – Gharbi.....	102
Annexe 14 : PV et liste de présence avec la mairie de Aioun , les CCC de la région du Hodh el –Gharbi.....	108
Annexe 15 : PV et liste de présence avec les associations de femmes de la région du Hodh el –Gharbi	113
Annexe 16 : PV et liste de présence avec les associations de jeunes, Rosso.....	117
Annexe 17 : PV et liste de présence avec le CCC coprésidé par le Maire et le Président du Conseil Régional, Rosso.....	121
Annexe 18 : PV et liste de présence avec les coopératives et GIE des femmes à Rosso.....	132
Annexe 19 : Liste des acteurs institutionnels rencontrés à Rosso	137

SIGLES ET ABREVIATIONS

AR ON S	Agence Régionale de l'Office National des Statistique
CCC	Comité de Concertation Communale
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DEJS	Délégation de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGN	Direction de la Gestion des Nuisances
DMHUAT	Délégation du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
DR MASEF	Coordination régionale du Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille
DRAS	Direction régionale à l'Action sanitaire
DRDDL	Délégation régionale de la Décentralisation et du développement Local
DRDR	Délégation régionale du développement Rural
DREDD	Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREDD	Délégation régionale de l'Environnement et développement Durable
DREN	Direction régionale de l'Education Nationale,
DRHA	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FM	Fréquence Modulée
MAS	Ministère de l'Action sanitaire

MASEF	Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille
MDDL	Ministère de la Décentralisation et du développement Local
MDR	Ministère du développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEJS	Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports.
MEN	Ministère l'Education Nationale
MET	Ministère de l'Equipement et du Transport
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MSA	Ministère de la Sécurité Alimentaire
NES	Norme Environnementale et Sociale
ONG	Organisations non gouvernementales
P3P	Plan de Participation des Parties Prenantes
PAP	Personne Affectée par le Projet
PDC	Plan de Développement Communal
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation de la Main d'œuvre
Projet Moudoun	Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires
PSPM	Plan Stratégique de Passation de Marché
SGSS	Spécialiste en Genre et Sauvegardes Sociales
SNDE	Société Nationale d'Eau
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SPM	Spécialiste de Passation des Marchés
SRAM	Station Régionale de la radio Mauritanie
SSE	Spécialistes en Sauvegarde Environnementale
TV	Télévision
UCP	Unité de Coordination du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre

RESUME

A-Description du projet

Le projet Moudoun financé par l'Association Internationale du Développement « IDA » de la Banque Mondiale à travers une subvention de 66 millions de dollars américains a été approuvé le 30 Mars 2020 et a entré en vigueur à la date du 5 Octobre 2020 et prévu à être clôturé à la date du 31 Mai 2025. Ce projet de développement a pour objectifs principalement de : (i) Améliorer l'accessibilité aux services dans les villes sélectionnées ; et (ii) Renforcer les capacités des Gouvernements locaux pour planifier et aménager les services publics locaux. En se référant au « Projet paper » il est à signaler que la performance du projet Moudoun a été satisfaisante au cours des 12 derniers mois, toutes les notes ayant été évaluées modérément satisfaisantes (MS) ou plus. Le décaissement s'élève à 25 %.

Ce financement, s'ajoute un montant de 25 millions de dollars américains accordé par le Guichet spécial de financement de Riposte à la Crise (CRW : Crisis Response Window) de la banque mondiale, pour l'intégration des actualisations suivantes : (i) Ajouter une sous-composante de renforcement de la résilience urbaine suite aux inondations de l'été 2022 qui ont touché le pays ; (ii) Prolonger la date de clôture du projet de dix-neuf (19) mois jusqu'à le 31 Décembre 2026 ; et (iii) Réviser le cadre de référence pour mettre en œuvre la nouvelle composante "résilience urbaine"

En effet, à la suite des inondations qui ont touché la Mauritanie à l'été 2022, le Gouvernement Mauritanien « GdM » a demandé de la banque mondiale ce financement additionnel afin de restructurer le Projet Moudoun et intégrer des activités afin d'améliorer la résilience des villes de Rosso et de Kaédi.

Le Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) financé par la Banque mondiale a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des villes intermédiaires ciblées. Les principaux objectifs spécifiques sont : (a) améliorer la productivité des villes intermédiaires et (b) renforcer les institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans le développement économique des territoires de la Mauritanie. Ces objectifs seraient réalisés à travers le financement d'infrastructures, l'amélioration de l'accès aux services urbains, l'amélioration des finances locales et le renforcement de capacités pour faciliter la transformation de ces villes en véritables outils du développement local. Un certain nombre de regroupements volontaires bénéficieront d'un appui à travers le projet.

La mise en œuvre du Projet Moudoun se fera à travers quatre (4) composantes :

- **Composante 1 – Améliorer l'accès aux services pour le développement économique ;**
 - ✓ Sous-composante 1.1 : Infrastructures et services urbains résilients soutenant le développement économique dans certaines villes intermédiaires du Sud (sept villes) à savoir : Rosso, Sélibabi, Kiffa, Aioun, Néma, Bassikounou/M'Béra Camp et Adel Bagrou ;
 - ✓ Sous-composante 1.2 : Electrification urbaine et rurale ;
 - ✓ Sous-composante 1.3 : Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et renforcement de la résilience.
- **Composante 2 – Renforcement de la décentralisation et des capacités des gouvernements locaux ;**
- **Composante 3 – Gestion du projet ;**
- **Composante 4 – Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence**

Ainsi, au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du Projet Moudoun est jugé modéré. Parmi les dix normes environnementales et sociales de la Banque mondiale huit (8) dont la NES 10 sont pertinentes pour le projet. La présente version du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes considère le financement additionnel de résilience urbaine, soit les activités de réhabilitation des 2 stations de pompage, le curage et la réhabilitation du système de drainage, la réhabilitation du réseau de distribution d'eau, la création de bassins de rétention et la mise à jour du plan directeur de gestion de l'assainissement pluvial à Rosso ainsi que le nettoyage et curage du système de drainage de la ville Kaédi, la gestion de déchets solides et le renforcement des digues de protection au Kaédi.

B-Cadre juridique de la mobilisation des parties prenantes

La Norme Environnementale et Sociale (NES) de la Banque qui fait appel à la mobilisation des parties prenantes et information est la NES 10. Ainsi La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. Elle exige à L'Emprunteur élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels. Au plan national, la Loi n°200-045 du 26 juillet 2000 portant Code Cadre de l'Environnement en article 57 et le Décret n°2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004-094 du 04 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) son Article 17 exigent la consultation des autorités et des autres acteurs sans préciser l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties prenantes. C'est pourquoi dans le cadre du Projet MOUDOUN le présent plan est élaboré.

C- Enumération et résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes des impacts/risques génériques par type de sous-projets ou microprojets

Des échanges avec la coordination du projet, les activités ci-après ont été menés dans le cadre de la préparation du projet MOUDOUN au cours de la période allant de Septembre à octobre 2019 :

Réunion de Sensibilisation des Présidents des Conseils des 5 régions concernées par le projet en début Septembre 2019 ;

Réunion du Comité de suivi de la préparation du Projet, le 05 Septembre 2019 ;

Atelier de formation et d'information sur l'élaboration des PDC des 7 villes (au profit des équipes de consultants chargés des Plan de Développement Communal ou PDC) le 17 Septembre 2019;

Démarrage de la phase diagnostics PDC des 4 villes Rosso, Kiffa, Sélibabi et Aioun à partir du 26 Septembre 2019: les Rapports sont en cours d'élaboration ;

Réunion du Comité de suivi de la préparation du Projet, le 05 Octobre 2019

Mission de supervision et d'appui de la BM à la préparation du projet du 7 au 11 Octobre 2019 (l'Aide-Mémoire est en cours de rédaction)

Atelier technique sur le projet les 08 et 09 Octobre 2019 (son compte rendu est dans l'Aide-mémoire de la mission d'octobre) ;

Les consultations menées au cours du mois d'octobre dans le cadre de la réalisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) au cours du mois de septembre 2019 et les rapports définitifs sont en cours de finalisation par les consultants ;

Les consultations menées lors de la réalisation de plusieurs études préparatoires de septembre

à octobre 2019 notamment : Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Plan Stratégique de Passation de Marché (PSPM), Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation de la Main d'œuvre (PMPP) ; Montage institutionnel, l'évaluation des capacités humaines et financières des communes).

Toutes ces activités comportent un volet ou un aspect consultation, sensibilisation et implication des acteurs et bénéficiaires du projet. Les outils utilisés sont ceux de la communication : les questionnaires et guides d'entretiens, en plus des correspondances administratives et des messages RAC, les Power Point etc.

D-Identification et analyse des parties prenantes du projet Moudoun

Au plan institutionnel les Parties Prenantes identifiées comprennent le Comité national de préparation en tant que acteur clé pour la conception et mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet, l'unité de coordination du projet, la cellule environnementale et social du projet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Action sanitaire (MAS), le Ministère l'Education Nationale (MEN), le Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA), le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD), le Ministère du développement Rural (MDR), le Ministère de la Décentralisation et du développement Local (MDDL), le Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (MEJS).

Les parties prenantes importantes ayant des responsabilités statutaires en matière de protection de l'environnement la Direction du Contrôle Environnemental (DCE) et la Direction de la Gestion des Nuisances ainsi que la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et la Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable.

Les autres parties prenantes sont : établissements de soins de santé et d'éducation ainsi que les organisations professionnelles et les agents, Résidents ordinaires et visiteurs de la Mauritanie, l'Administrations locales (Waliya, les Hakem et les municipalités (Cadre de Concertation Communale) l'autorité religieuse les Organisations non gouvernementales, les Citoyens mauritaniens et visiteurs, les Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables (personnes es vivant avec un handicap, les victimes de VBG, les orphelins, les réfugiés, les filles mères)

E-Méthodes de Mobilisation Directe avec les Parties Prenantes

Les différentes méthodes de mobilisation sont : Réunions de discussion, Forum, Consultations communautaires, la création d'une charte graphique, le site web projet, la communication régulière en français, en arabe et en langues locales, les supports d'information, la Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes.

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication et des messages clés devront être développés (Qu'est-ce que Projet Moudoun? les enjeux environnementaux et sociaux, Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases de construction et d'exploitation et des mesures d'atténuation respectives etc)

Le Projet Moudoun combinera différentes méthodes de diffusion de l'information. Il utilisera des méthodes de communication écrites et visuelles (Résumé Panneaux d'affichage, Lettre, Courriels, Journaux et de la presse électronique dont les sites les plus visités sont site Cridem(<http://www.cridem.org>) ; Rim Now (<http://www.rimnow.mr>) ;, ainsi que des communications par la télévision, la radio et d'autres canaux de communications. Les radios et télévisions sont les principaux canaux de communication Dans le cadre du Projet Moudoun, il sera utilisé les médias suivants :

- La Radio nationale (Radio Mauritanie) , la Radio de Kobenni (privée),les Radios Locales FM(privée et publiques) sont les plus écoutées selon les échanges avec la

populations .

- Les télévisions les plus suivies sont les El Wataniya (privée), El Mourabitoun (Privée), Sahel TV (privée) et El Mourintania (publique) sont les plus suivies en Mauritanie.

F-Equipe de gestion du PMPP

La gestion du PMPP va impliquer les acteurs ci-après : l'équipe de préparation du projet, l'Unité de Coordination du Projet, Le Spécialistes en Sauvegarde Environnementale (SSE) et le Spécialiste en Genre et Sauvegardes Sociales (SGSS) de l'UCP/ Projet Moudoun, Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP, Spécialiste de Passation des Marchés (SPM), le Spécialiste en communications et Spécialiste en suivi évaluation. Le rôle et responsabilité de chaque acteur ont été défini dans le présent PMPP.

G-Indicateurs de performance de suivi

Le suivi du PMPP sera fait par les responsables de suivi évaluation et des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales à travers les indicateurs de performances suivantes :

- 100% des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées ;
- 100% des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées ;
- Au moins 80% des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques ;
- 100% des supports de communication prévus sont réalisés ;
- 100% des canaux de communication identifiés sont utilisés ;
- 100% des rapports trimestriels de mise en œuvre du PMPP prévus sont disponibles ;
- 100% des plaignants ont utilisé le MGP ;
- 100% des rencontres annuelles et régionales sont organisées.

L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités du PMPP) et recommandera les améliorations.

H- Prise en compte du genre

Dans le cadre du genre, il est recommandé l'implication systématique des femmes et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre du PMPP et toutes les activités du projet. Les femmes ont recommandé lors des consultations la nécessité de leur faciliter l'accès aux crédits et de renforcer leur capacité dans le tannage, la teinture et l'élevage.

I- Consultation publique

Dans le cadre de la préparation du PMPP, le consultant a fait appel aux résultats de la consultation publique du CGES du 25 août au 3 septembre 2019 dans les villes Kiffa et d'Aioun et ceux des consultations complémentaires réalisées le 15 au 18 octobre 2019 à Selibabi et à Rosso. En ce qui concerne, l'implication des parties prenantes, les acteurs rencontrés ont vivement souhaité leurs implications effectives dans tout le processus du projet et la mise à leur disposition des ressources financières et leur renforcement de capacité pour leur permettre d'être efficace sur le terrain. Elles ont souhaité la communication de proximité (porte à porte) car souvent les radios et télévision ne couvre pas la totalité des régions ciblées.

À la suite des inondations qui ont touché la Mauritanie à l'été 2022, le Gouvernement Mauritanien (GdM) a demandé et obtenu de la Banque mondiale ce financement additionnel afin de restructurer le Projet Moudoun et intégrer des activités afin d'améliorer la résilience des villes de Rosso et de Kaédi.

A ce titre, le Consultant a tenu des rencontres complémentaires avec les parties prenantes en juin

2023 dans chacune des deux villes concernées par le financement additionnel pour concertation, échange et partage de l'information

J- Budget

La mise en œuvre du PMPP va mobiliser environ 28 325 000 MRU (81 000 USD) par an soit 141 625 000 MRU (405 000USD) pour les 5 ans comme l'indique le tableau ci-après.

Budget annuel estimatif de PMPP

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000		Source de financement x1000			
				MRU	US\$	MRU	US\$	Etat		Bm	
								MRU	US\$	MRU	US\$
1	Publicité dans le journal/radio/TV	Publicités publicitaires	10	200	0,57	2 000	5,71			2 000	5,71
2	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, cas croûte, rafraîchissements, etc.)	Réunions	10	100	0,29	1 000	2,86			1 000	2,86
3	Frais de prise en charge de transport des participants	Nb participants	100	100	0,29	10 000	28,57			10 000	28,57
4	Elaboration d'un Plan de Communication	Etude	1	2 000	5,71	2 000	5,71			2 000	5,71
5	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	Etude	1	2 000	5,71	2 000	5,71	2 000	5,71		
6	Evaluation de la performance du PMPP	Etude	1	8 750	25,00	8 750	25,00			8 750	25,00
TOTAL						25 750	73,57	2 000	5,71	23 750	67,86
Imprévus (10%)						2 575	7,36	200	0,57	2 375	6,79
TOTAL GENERAL PAR AN						28 325	80,93	2 200	6,29	26 125	75
TOTAL GENERAL POUR LES 5 ANS						141 625	404,64	11 000	31,43	130 625	373

NB : Ce budget ne comprend pas de salaire

K- Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le Projet Moudoun dispose de son propre Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dont l'objectif est d'examiner et traiter les griefs et plaintes portés à l'attention du projet. Les types de plaintes rencontrés sont : problèmes fonciers, les conflits agriculteurs et éleveurs, la mauvaise évaluation des biens impactés, la non-utilisation de la main d'œuvre locale, la non fermeture de fouilles pendant plusieurs jours au niveau des portes d'entrées des concessions, non fermeture des fouilles le long des concessions qui restreint l'accès, les excès de vitesses, l'absence de passerelles d'accès aux concessions, les envols de poussières et les nuisances sonores et l'exclusion des personnes vulnérables (veuves ou veufs pauvres, personne vivant avec un handicapé).

L'analyse de ces plaintes a permis de proposer le Mécanisme de Gestion des Plaintes ci après :

Etape 1 – Réception et enregistrement des grief

Tous les intervenants du projet seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais de divers

canaux de communication (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CCC etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reporting.

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau village ou quartier par le Chef de villages ou le représentant de la CCC ;
- Au niveau communal par le maire ;
- Au niveau de la préfecture par le hakem ;
- Au niveau de la justice, le juge d'instruction.

Etape 2 : Evaluation de plaintes au niveau des autorités traditionnelles

Les autorités du quartier se réunissent dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise par le chef de quartier ou du village ou du représentant CCC . Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos dans le cas contraire le plaignant peut saisir le niveau communal.

Etape 3 : Evaluation de la plainte au niveau communal

Des réceptions de la plainte au niveau communal, celui-ci va convoquer une réunion dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité communal à travers le maire. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau Hakem.

Etape 4 : Evaluation de la plainte au niveau du Hakem

Un comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le Hakem. Ce comité se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et le Hakem notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau du Wali.

Etape 5 : Réception et évaluation de la plainte au niveau du Waliya

Le comité du Waliya de gestion des plaintes est présidé par le Gouverneur et se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et le Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ou le Représentant régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

NB : Quelle que soit la suite donnée à une plainte (réglée ou non), l'information devrait être documentée et communiquée au Wali et au projet.

Etape 6 – Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

SUMMARY

A-Project description

The Moudoun project, financed by the World Bank's International Development Association (IDA) through a grant of 66 million US dollars, was approved on March 30, 2020, came into force on October 5, 2020 and is scheduled for completion on May 31, 2025. The main objectives of this development project are to: (i) Improve accessibility to services in the selected cities; and (ii) Strengthen the capacity of local governments to plan and develop local public services. Referring to the "Project paper", it should be noted that the performance of the Moudoun project has been satisfactory over the last 12 months, with all ratings being moderately satisfactory (MS) or above. Disbursement has reached 25%.

In addition to this funding, the World Bank's Crisis Responses Window (CRW) has allocated between US\$12 and US\$1,525 million to incorporate the following updates: (i) Add a sub-component to strengthen urban resilience following the summer 2022 floods that affected the country; (ii) Extend the project closing date by nineteen (19) months to December 31, 2026; and (iii) Revise the reference framework to implement the new urban resilience component.

Indeed, following the devastating floods that hit Mauritania in the summer of 2022, the Government of Mauritania (GdM) requested and obtained this additional funding from the World Bank in order to restructure the Moudoun Project and integrate activities to improve the resilience of the cities of Rosso and Kaédi.

The Moudoun Project to Support the Decentralization and Development of Intermediate Cities (Moudoun Project) financed by the World Bank has the overall objective of contributing to the improvement of the living conditions of the populations of the targeted intermediate cities. The main specific objectives are: (a) improve the productivity of intermediate cities and (b) strengthen local institutions so that these cities play their full role in the economic development of Mauritania's territories. These objectives would be achieved through infrastructure financing, improved access to urban services, improved local finance and capacity building to facilitate the transformation of these cities into real tools for local development. Several voluntary groups will be supported through the project.

The implementation of the Moudoun Project will be carried out through four (4) components:

- Component 1 - Improving access to services for economic development;
 - Sub-component 1.1: Resilient urban infrastructure and services supporting economic development in selected intermediate towns in the South (seven towns), namely: Rosso, Sélibabi, Kiffa, Aioun, Néma, Bassikounou/M'Béra Camp and Adel Bagrou;
 - Subcomponent 1.2: Urban and rural electrification;
 - Sub-component 1.3: Urban flood risk reduction and resilience building.
- Component 2 - Strengthening decentralization and local government capacities;
- Component 3 - Project management;
- Component 4 - Emergency Response Component

Thus, with regard to the nature, characteristics and scope of the work envisaged, the environmental and social risk associated with the implementation of the Moudoun Project's activities is considered moderate. Of the World Bank's ten environmental and social standards, eight (8) are

applicable to the project. The present version of the Stakeholder Mobilization Plan considers the additional financing of urban resilience, i.e. the rehabilitation of the 2 pumping stations, the cleaning and rehabilitation of the drainage system, the rehabilitation of the water distribution network, the creation of retention basins and the updating of the master plan for stormwater management in Rosso, as well as the cleaning and cleaning of the drainage system in the town of Kaédi, the management of solid waste and the reinforcement of the protective dykes in Kaédi

B-Legal framework for stakeholder engagement

The Bank's Environmental and Social Standard (ESN), which calls for the mobilization of stakeholders and information, is ESN 10. Thus SSS No. 10 stipulates that Borrowers will consult with stakeholders throughout the project life cycle, beginning their engagement as early as possible in the project development process and within a timeframe that allows for meaningful consultations with stakeholders on project design. It requires to. The Borrower shall develop and implement a Stakeholder Participation Plan (P3P) commensurate with the nature and scope of the project and the potential risks and impacts.

At the national level, Act No. 200-045 of 26 July 2000 on the Environmental Framework Code in article 57 and Decree No. 2007-105 amending and supplementing certain provisions of Decree 2004-094 of 04 November 2004 on Environmental and Social Impact Assessment (ESIA), Article 17, require consultation of the authorities and other stakeholders without specifying the preparation of a Stakeholder Mobilization Plan. This is why, within the framework of the MOUDOUN Project, this plan is being developed.

C- List and summary of previous activities to mobilize stakeholders on generic impacts/risks by type of sub-project or microproject

Exchanges with the project coordination, the following activities were carried out as part of the preparation of the MOUDOUN project during the period from September to October 2019:

Awareness-raising meeting of the Presidents of the Councils of the 5 regions concerned by the project in early September 2019;

Meeting of the Project Preparation Monitoring Committee, on 05 September 2019;

Training and information workshop on the preparation of the PDC of the 7 cities (for the benefit of the teams of consultants in charge of the Municipal Development Plan or PDC) on 17 September 2019;

Start of the PDC diagnosis phase of the 4 cities Rosso, Kiffa, Sélibabi and Aioun from 26 September 2019: the Reports are being prepared;

Meeting of the Project Preparation Follow-up Committee, on 05 October 2019

WB supervision and support mission for the preparation of the project from 7 to 11 October 2019 (the Aide-Mémoire is being drafted)

Technical workshop on the project on 08 and 09 October 2019 (its report is in the October Mission Checklist);

The consultations carried out during the month of October as part of the implementation of the Environmental and Social Management Framework (ESMF) and the Resettlement Policy Framework (RPP) during the month of September 2019 and the final reports are being finalized by the consultants;

The consultations carried out during the conduct of several preparatory studies from September to October 2019, in particular: Complaint Management Mechanism (CMM), Strategic Procurement Plan (PSPM), Environmental and Social Commitment Plan (ESEP), Manpower Management Plan (MMP), Manpower Mobilization Plan (PMPP); Institutional set-up, assessment of the human and financial capacities of the municipalities).

All these activities include a component or aspect of consultation, awareness and involvement of project actors and beneficiaries. The tools used are those of communication: questionnaires and interview guides, in addition to administrative correspondence and RAC messages, Power Points, etc.

D-Identification and analysis of Moudoun project stakeholders

At the institutional level, the identified Stakeholders include the National Preparation Committee as a key actor for the design and implementation, including the project steering committee, the project coordination unit, the project's environmental and social unit, the Ministry of Economy and Finance (MEF), the Ministry of Health Action (MAS), the Ministry of National Education (MEN), the Ministry of Food Security (MSA), the Ministry of Housing and Urban Development and Land Use Planning, the Ministry of Hydraulics and Sanitation (MHA), the Ministry of Social Affairs, Children and Family (MASEF), the Ministry of Environment and Sustainable Development (MEDD), the Ministry of Rural Development (MDR), the Ministry of Decentralization and Local Development (MDDL), the Ministry of Employment, Youth and Sports (MEJS).

Important stakeholders with statutory responsibilities for environmental protection include the Environmental Control Department (ECD) and the Nuisance Management Department, as well as the General Directorate of Water and Forests (DGEF) and the Regional Delegation for the Environment and Sustainable Development.

Other stakeholders are health care and education institutions as well as professional organizations and agents, ordinary residents and visitors of Mauritania, local governments (Waliya, Hakem and municipalities (Communal Consultation Framework), religious authorities, non-governmental organizations, Mauritanian citizens and visitors, disadvantaged/vulnerable persons or groups (people living with disabilities, GBV victims, orphans, refugees, girl mothers)

E-Methods of Direct Engagement with Stakeholders

The different methods of mobilization are: Discussion meetings, Forum, Community consultations, creation of a graphic charter, project website, regular communication in French, Arabic and local languages, information materials, Feedback Management and information sharing with stakeholders.

The information dissemination strategy will be carried out through the implementation of a communication plan and key messages will have to be developed (What is the Moudoun Project?, environmental and social issues, Present and discuss environmental and social impacts during the construction and operation phases and respective mitigation measures etc.).)

The Moudoun Project will combine different methods of information dissemination. It will use written and visual communication methods (Summary Bulletin Boards, Letter, E-mails, Newspapers and electronic press whose most visited sites are Cridem site (<http://www.cridem.org>); Rim Now (<http://www.rimnow.mr>);, as well as communications through television, radio and other communication channels. Radio and television are the main communication channels Within the framework of the Moudoun Project, the following media will

be used:

- The National Radio (Mauritania Radio), Kobenni Radio (private), FM Local Radios (private and public) are the most listened to according to the exchanges with the population.
- The most watched television stations are El Wataniya (private), El Mourabitoun (private), Sahel TV (private) and El Mourintania (public), which are the most watched in Mauritania.

F-Management team of the PMPP

The management of the PMPP will involve the following actors: the project preparation team, the Project Coordination Unit, the Environmental Safeguard Specialists (ESS) and the UCP/Moudoun Project Gender and Social Safeguards Specialist (SGSS), the UCP Administrative and Financial Officer, Procurement Specialist (SPM), the Communications Specialist and the Monitoring and Evaluation Specialist. The role and responsibility of each actor has been defined in this PMPP.

G-Monitoring performance indicators

The monitoring of the PMPP will be carried out by monitoring and evaluation managers and specialists in environmental and social safeguards through the following performance indicators:

- 100% of the annual activities planned under the PMPP are carried out;
- 100% of complaints made by stakeholders are processed;
- At least 80% of stakeholders are satisfied with the public consultations;
- 100% of the planned communication supports are realized;
- 100% of the identified communication channels are used;
- 100% of the planned quarterly PMPP implementation reports are available;
- 100% of complainants used the PGM;
- 100% of annual and regional meetings are organized.

The project evaluation (external and internal review) will include aspects of the stakeholder engagement plan (including PMPP indicators and activities) and recommend improvements.

H- Gender mainstreaming

In the context of gender, it is recommended that women and vulnerable people be systematically involved in the implementation of the PMPP and all project activities. The women recommended during the consultations the need to facilitate their access to credit and to strengthen their capacity in tanning, dyeing and breeding.

I- Public consultation

As part of the preparation of the PMPP, the consultant used the results of the CGES public consultation from 25 August to 3 September 2019 in the cities of Kiffa and Aioun and those of the complementary consultations held from 15 to 18 October 2019 in Selibabi and Rosso. With regard to the involvement of stakeholders, the actors interviewed strongly supported their effective involvement in the entire project process and the provision of financial resources and capacity building to enable them to be effective on the ground. They wanted local communication (door-to-door) because radios and television often do not cover all the targeted regions.

Following the floods that hit Mauritania in the summer of 2022, the Government of Mauritania (GoM) asked the World Bank to restructure the Intermediate Cities Decentralization and

Productivity Support Project - Moudoun (P169332) in order to integrate activities aimed at improving the resilience of the two cities of Rosso and Kaédi.

To this end, the Consultant held complementary meetings with stakeholders in June 2023 in each of the two cities definitively concerned by the additional "Urban Resilience" component, for consultation, exchange and information sharing.

J- Budget

The implementation of the PMPP will mobilize approximately 28,325,000 MRU (81,000 USD) per year or 141,625,000 MRU (405,000 USD) for the 5 years as shown in the table below.

Estimated annual budget for PMPP

N°	Item	Unit	Qty	Unit Cost x		Total x 1000		Funding source x1000			
				MRU	US\$ US\$	MRU	US\$ US\$	State		Bm	
								MRU	US\$	MRU	US\$
1	Advertising in the newspaper/radio/TV	Advertising ads	10	200	0,57	2 000	5,71			2 000	5,71
2	Consultation meetings (locations, printing, notebooks, crust cases, refreshments, etc.)	Meetings of the Board of Directors	10	100	0,29	1 000	2,86			1 000	2,86
3	Transport costs for participants	Number of participants	100	100	0,29	10 000	28,57			10 000	28,57
4	Elaboration of a Communication Plan	Study	1	2 000	5,71	2 000	5,71			2 000	5,71
5	Mapping of vulnerable groups and creation of a database	Study	1	2 000	5,71	2 000	5,71	2 000	5,71		
6	Evaluation of the performance of the PMPP	Study	1	8 750	25,00	8 750	25,00			8 750	25,00
TOTAL						25 750	73,57	2 000	5,71	23 750	67,86
Unexpected (10%)						2 575	7,36	200	0,57	2 375	6,79
GENERAL TOTAL PER YEAR						28 325	80,93	2 200	6,29	26 125	75
GENERAL TOTAL FOR THE 5 YEARS						141 625	404,64	11 000	31,43	130 625	373

NB: This budget does not include a salary

K- Grievance Mechanism

The Moudoun Project has its own Grievance Mechanism (GRM) to review and process grievances and complaints brought to the attention of the project. The types of complaints encountered are: land problems, conflicts between farmers and herders, poor assessment of the properties affected, non-use of local labour, non-closure of excavations for several days at the entrances to concessions, non-closure of excavations along concessions that restrict access, speeding, lack of footbridges to access concessions, dust and noise pollution and exclusion of vulnerable people (widows or widowers, people living with disabilities).

The analysis of these complaints made it possible to propose the following Complaint Management Mechanism:

Step 1 - Receiving and recording grievances

All project stakeholders will be able to communicate their grievances through **various communication channels** (orally, in brief, by phone, email, letter, through traditional community leaders, or CCC representatives, etc.). Regardless of how the communication is done, the project team must ensure that all complaints are recorded in a database for monitoring and reporting.

The complaint will be received:

- At the village or neighbourhood level by the village chief or CCC representative;
- At the communal level by the mayor;
- At the prefecture level by the hakem;
- At the level of justice, the investigating judge.

Step 2: Assessment of complaints at the level of traditional authorities

The neighbourhood authorities met within 2 days of the registration of the complaint and after hearing the complainant's deliberations. He will be informed of the decision taken by the neighbourhood or village chief or CCC representative. If the complainant is satisfied then the grievance is closed otherwise the complainant may refer the matter to the municipal level.

Step 3: Evaluation of the complaint at the municipal level

Upon receipt of the complaint at the municipal level, the latter will convene a meeting within 2 days of the registration of the complaint. The committee, after hearing the complainant, deliberates. He will be informed of the decision taken and notified by the members of the communal committee through the mayor. If the complainant is not satisfied with the decision then he can enter the Hakem level.

Step 4: Evaluation of the complaint at the Hakem level

A prefectural complaints management committee is chaired by the Hakem. This committee meets within 3 days of the registration of the complaint. After hearing the complainant, the committee deliberates and the Hakem notifies the complainant of the decision taken. If the complainant is not satisfied then he can enter the level of the Wali.

Step 5: Receipt and evaluation of the complaint at the Waliya level

The Waliya Complaints Management Committee is chaired by the Governor and meets within 7 days of the registration of the complaint and the Regional Representative of the General Directorate of State Domains and Heritage or the Regional Representative of the Ministry in

charge of Urban Planning notifies the complainant. At this level a solution should be found to avoid recourse to justice. However, if the complainant is not satisfied, he may bring the matter before the competent national courts.

NB: Regardless of the outcome of a complaint (resolved or not), the information should be documented and communicated to the Wali and the project.

Step 6 - Recourse to justice

Legal action is possible if the amicable way fails. It is the next level in the chain of complaint management bodies. It is only used as a last resort when all attempts at amicable settlement have been exhausted. The judge is responsible for reviewing complaints and making a decision by order. This decision is binding on all complainants. However, it is often a path that is not recommended for the project because it may constitute a way of blocking and delaying activities. Therefore, in this case, it is recommended that the sub-project subject of the dispute not be financed from project resources.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Le projet Moudoun financé par l'Association Internationale du Développement « IDA » de la Banque Mondiale à travers une subvention de 66 millions de dollars américains a été approuvé le 30 Mars 2020 et a entré en vigueur à la date du 5 Octobre 2020 et prévu à être clôturé à la date du 31 Mai 2025. Ce projet de développement a pour objectifs principalement de : (i) Améliorer l'accessibilité aux services dans les villes sélectionnées ; et (ii) Renforcer les capacités des Gouvernements locaux pour planifier et aménager les services publics locaux. En se référant au « Projet paper » il est à signaler que la performance du projet Moudoun a été satisfaisante au cours des 12 derniers mois, toutes les notes ayant été évaluées modérément satisfaisantes (MS) ou plus. Le décaissement s'élève à 25 %.

Ce financement, s'ajoute un montant 25 millions de dollars américains accordé par le Guichet spécial de financement de Ripostes à la Crise (CRW : Crisis Responses Window) de la banque mondiale, pour l'intégration des actualisations suivantes : (i) Ajouter une sous-composante de renforcement de la résilience urbaine suite aux inondations de l'été 2022 qui ont touché le pays ; (ii) Prolonger la date de clôture du projet de dix-neuf (19) mois jusqu'à le 31 Décembre 2026 ; et (iii) Réviser le cadre des références pour mettre en œuvre la nouvelle composante "résilience urbaine".

En effet, à la suite des inondations dévastateurs qui ont touché la Mauritanie à l'été 2022, le Gouvernement Mauritanien « GdM » a demandé et obtenu de la Banque mondiale ce financement additionnel afin de restructurer le Projet Moudoun et intégrer des activités afin d'améliorer la résilience des villes de Rosso et de Kaédi.

Le Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) financé par la Banque mondiale a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des villes intermédiaires ciblées. Les principaux objectifs spécifiques sont : (a) améliorer la productivité des villes intermédiaires et (c) renforcer les institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans le développement économique des territoires de la Mauritanie. Ces objectifs seraient réalisés à travers le financement d'infrastructures, l'amélioration de l'accès aux services urbains, l'amélioration des finances locales et le renforcement de capacités pour faciliter la transformation de ces villes en véritables outils du développement local. Un certain nombre de regroupements volontaires bénéficieront d'un appui à travers le projet.

La mise en œuvre du Projet Moudoun se fera à travers quatre (4) composantes :

- **Composante 1 – Améliorer l'accès aux services pour le développement économique ;**
 - ✓ Sous-composante 1.1 : Infrastructures et services urbains résilients soutenant le développement économique dans certaines villes intermédiaires du Sud (sept villes) à savoir : Rosso, Sélibabi, Kiffa, Aioun, Néma, Bassikounou/M'Béra Camp et Adel Bagrou ;
 - ✓ Sous-composante 1.2 : Electrification urbaine et rurale ;
 - ✓ Sous-composante 1.3 : Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et renforcement de la résilience.
- **Composante 2 – Renforcement de la décentralisation et des capacités des gouvernements locaux ;**
- **Composante 3 – Gestion du projet ;**
- **Composante 4 – Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence**

Ainsi, au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du Projet Moudoun est jugé modéré. Parmi les dix normes environnementales et sociales de la Banque mondiale huit (8) dont la NES 10 sont pertinentes pour le projet. La présente version du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes a été élaboré, et récemment révisé pour couvrir les différentes composantes et sous-composantes du projet Moudoun, particulièrement en intégrant la sous composante 1.3 relative à la Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et renforcement de la résilience des villes financée par la rubrique financement additionnel,

C'est donc dans ce contexte que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) élaboré est mise à jour afin d'intégrer la nouvelle composante « Résilience Urbaine ». Il présente le processus de consultation et d'engagement des parties prenantes déjà entrepris et le plan de mobilisation de ces parties prenantes pour le reste du processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Il décrit une approche systématique de mobilisation et d'engagement des parties prenantes qui aidera le Projet Moudoun à développer et à maintenir au fil du temps une relation constructive avec les parties prenantes pendant toute la durée du projet. Le document comprend également une ébauche d'un Mécanisme de Gestions des Plaintes (MGP) pour permettre les parties prenantes de susciter des préoccupations vis-à-vis du projet.

1.2. Communautés touchées et concernées par le projet

Les parties prenantes de la société civile touchées et concernées par le projet sont ; les autorités traditionnelles (chef de quartier, chef de village), les autorités religieuses (imam), ONG nationales et internationales et les associations ou coopératives de femmes de la zone d'intervention du projet. Les parties prenantes institutionnels touchées et concernées par le projet Moudoun sont les suivants : le Comité national de préparation en tant que acteur clé pour la conception et mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet, l'unité de coordination du projet, la cellule environnementale et social du projet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Action sanitaire (MAS), le Ministère l'Education Nationale (MEN), le Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA), le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD), le Ministère du développement Rural (MDR), le Ministère de la Décentralisation et du développement Local (MDDL).

1.3. Activités susceptibles d'affecter les parties prenantes

Les activités susceptibles d'affecter les parties prenantes sont regroupées à travers les quatre composantes du projet qui sont :

- **Composante 1 – Améliorer l'accès aux services pour le développement économique ;**
 - ✓ Sous-composante 1.1 : Infrastructures et services urbains résilients soutenant le développement économique dans certaines villes intermédiaires du Sud (sept villes) à savoir : Rosso, Sélibabi, Kiffa, Aioun, Néma, Bassikounou/M'Béra Camp et Adel Bagrou ;
 - ✓ Sous-composante 1.2 : Electrification urbaine et rurale ;
 - ✓ Sous-composante 1.3 : Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et renforcement de la résilience.

Pour fournir une vision globale et une réponse complète à la résilience urbaine, l'évaluation technique réalisée par l'équipe de la Banque mondiale lors de la mission d'octobre¹ couvre tous les aspects liés à la gestion efficace des inondations à Rosso et à Kaédi, y compris la gestion des déchets solides, les risques sanitaires, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, les inondations fluviales, ainsi que la planification urbaine.

L'évaluation a conclu que les profils d'inondation de Rosso et de Kaédi ont des similitudes, mais également des différences marquées sur les enjeux. Les deux villes font face à un risque important d'inondation pluvial et fluvial ainsi qu'à un risque sanitaire inquiétant portant sur la population urbaine ainsi que sur le milieu naturel. Mais à Kaédi, les dommages et les risques sanitaires sont plus élevés et plus complexes sur le plan technique.

Sous cette lumière, le sous projet relatif à la résilience urbaine à Rosso et Kaédi fera partie de la présente composante.

1.4. Résumé des impacts/risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

Au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du Projet Moudoun est jugé modéré. Ainsi parmi les dix normes environnementales et sociales de la Banque mondiale huit (8) sont pertinentes pour le projet. Les activités prévues dans le cadre du Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) apporteront des avantages environnementaux et sociaux certains aux populations dans la zone du projet qui se manifestent en termes d'augmentation en infrastructures de voirie urbaine, d'amélioration des infrastructures de mobilité urbaine (ouvrage d'affranchissement ou de stabilisation), d'une meilleure gestion de l'assainissement (gestion des déchets, eaux usées, fosses septiques, déchets biomédicaux, centre d'enfouissements techniques, décharges), Réhabilitation des stations de pompage, Renforcement des digues et curage des bassins de rétention d'eau pluviale, réhabilitation du réseau de drainage d'eau pluviale, Réhabilitation du réseau de distribution d'eau, relocalisation des ménages installés dans des zones inondables à Kaédi, une augmentation des infrastructures et équipements en faveur de la jeunesse (terrain de sport, espace de loisir et récréation), la mise en place d'infrastructures socio-économiques (marchés municipaux, écoles, centre santé, hôpitaux, aires d'abattage, auberges), de la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. A cela s'ajoute la réduction des formes de pollutions diverses en milieu urbain et rural.

Quant aux impacts potentiels génériques négatifs, ils concerneront essentiels les envols de poussière, la perte d'espèces végétales, la production de déchets, les risques d'érosion et de pollution des sols, des eaux de surface et de l'air, les risques liés aux maladies d'origine hydrique, la perte de cultures et de bâtis, les risques d'accidents de travail et de circulation, les conflits sociaux entre les populations locales et le personnel de chantier suite au non recrutement des populations locales, les nuisances sonores, les risques d'abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, élèves), déplacement physique/ économique des ménages. L'enjeu sera donc d'allier à la fois le développement des activités du Projet aux exigences de protection et de gestion environnementale et sociale.

Toutefois, les différentes alternatives, l'organisation des travaux et le renforcement de capacités techniques des acteurs permettront de minimiser ces impacts.

¹ Note technique issue en décembre 2022 "**Restructuration du projet pour inclure une nouvelle composante sur la résilience urbaine à Rosso et Kaédi**"

1.5.Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) dans sa zone d'intervention. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du projet ;
- une analyse des textes légaux régissant la gestion de l'Environnement en République Islamique de Mauritanie ;
- une revue des politiques de sauvegarde environnementale et sociale établies par la Banque mondiale et notamment celles pertinentes pour le projet ;
- une appropriation des composantes du Projet et de ses activités potentielles ;

Des consultations de terrain ont été réalisées du 15 au 18 octobre 2019 à Selibabi et à Rosso. Le consultant a également capitalisé les consultations des parties prenantes réalisées du 25 août au 3 septembre 2019 lors de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociales du projet dans les villes Kiffa et d'Aioun,

Pour fournir une vision globale et une réponse complète à la composante additionnelle « résilience urbaine », une mission de terrain réalisée par l'équipe du consultant chargé de la révision des instruments de cadrage Environnemental et Social, du 06 au 16 Juin 2023, couvre tous les aspects liés à la gestion efficace des inondations à Rosso et à Kaédi, y compris la gestion des déchets solides, les risques sanitaires, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, les inondations fluviales, ainsi que la planification urbaine.

Les échanges ont été faits à l'aide de questionnaires, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes ressources.

De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du PMPP comprend quatre (04) principales étapes :

- Réunion de cadrage : elle a été tenue avec les principaux responsables de la coordination du projet (amendement du rapport de démarrage). Cette rencontre a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation du présent PMPP, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales et (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités retenues avec la prise en compte des personnes vulnérables ;
- Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude.
- Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par le projet, les acteurs institutionnels du Projet Moudoun, les autorités locales et autres personnes ressources dans le but de prendre en compte les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations organisées avec les communautés se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter de la nécessité d'impliquer les parties prenantes

dans tout le processus du projet. La liste des participants (hommes, femmes, jeunes) est donnée dans le chapitre 6.

- Rapportage : les différentes données collectées ont permis d'élaborer le PMPP provisoire dont les points saillants seront présentés en atelier au PNIDDLE.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectif de développement du projet

Le Projet Moudoun d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) s'inscrit dans la continuité des appuis antérieurs de la Banque mondiale aux collectivités locales de la République Islamique de Mauritanie. Il poursuit l'appui au processus de décentralisation du pays dans une deuxième phase du Programme National Intégré d'appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'emploi des Jeunes (PNIDDLE) qui s'est inspiré des leçons tirées du Projet de Développement des Collectivités Territoriales accompagnant des réformes majeures pour la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation, notamment celle des Conseils Régionaux nouvellement créés. A ce titre, le PNIDDLE (programme national) se veut un cadre d'intervention des investissements du projet. En d'autres termes, les infrastructures seront réalisées par les communes conformément aux procédures retenues pour la deuxième phase du PNIDDLE.

L'objectif global du Projet Moudoun est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des villes intermédiaires ciblées. Les principaux objectifs spécifiques visés sont : (a) améliorer la productivité des villes intermédiaires et (b) renforcer les institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans le développement économique de la Mauritanie. L'objectif global sera réalisé à travers le financement d'infrastructures, l'amélioration de l'accès aux services urbains, l'amélioration des finances locales et le renforcement de capacités pour faciliter la transformation de ces villes en véritables outils du développement local. Un certain nombre de regroupements volontaires bénéficieront l'appui du projet.

2.2. Composantes du Projet

Le projet comprend quatre composantes qui sont :

- **Composante 1: Améliorer l'accès aux services pour le développement économique**

Sous-composante 1.1: Infrastructures et services urbains résilients pour le développement économique dans certaines villes du sud. Cette composante financera des investissements dans les services destinés à soutenir la croissance de certaines villes du sud de la Mauritanie et à contribuer à l'amélioration du développement socio-économique. Les infrastructures peuvent comprendre les routes urbaines, les réseaux de drainage urbains, l'extension du réseau électrique, le développement du réseau de distribution d'eau, les infrastructures de gestion des déchets solides ou liquides, les équipements collectifs ou culturels, les marchés régionaux ou locaux, etc. de nombreux types d'infrastructures proposées soutiendront directement la résilience au changement climatique.

Sous-composante 1.2: Electrification urbaine et rurale. La sous-composante contribuera à accroître l'accès à l'électricité des ménages des wilayas de Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi et Assaba utilisant des mini-réseaux hybrides solaires photovoltaïques (PV). Une approche descendante est proposée dans cette opération et est guidée par le programme du gouvernement visant à élargir l'accès, en commençant par les centres les plus peuplés et à fort potentiel de développement. La sous-composante financera également l'extension du réseau existant dans la ville de Bassikounou afin de connecter environ 2 000 nouveaux consommateurs. De plus, 1 500 ménages ruraux bénéficieront d'un accès à l'électricité dans 16 villages du périmètre B autour de Djiguenni.

Le projet augmentera également l'accès à l'électricité dans la ville de Bassikounou et dans le camp de Mbera grâce à l'extension du réseau. L'investissement consistera à moderniser et à étendre les réseaux de distribution à moyenne et à basse tension, à fournir des compteurs et à fournir des connexions. Avec les fonds disponibles, 2 000 nouveaux ménages devraient être ajoutés au réseau existant. L'étude de faisabilité de cette activité aura lieu au cours de la première année d'exécution du projet afin de définir son périmètre technique et son budget.

Sous-composante 1.3 : Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et renforcement de la résilience.

Les activités d'investissement de la sous-composante 1.3 seront principalement axées sur les villes les plus touchées par les inondations de 2022, principalement Rosso et Kaédi. Des études et des activités d'assistance technique seront menées dans d'autres villes qui présentent également une grande vulnérabilité. Plus précisément, la sous-composante 1.3 comprendra trois principaux types d'activités :

- Etudes et moyens de planification urbaine et de gestion des inondations : une série d'instruments d'urbanisme et d'études techniques pour des interventions à long terme dans le secteur axé sur le renforcement des capacités d'adaptation des villes aux défis urbains existants et futurs qui surgissent avec de nouvelles extensions urbaines. Il s'agit entre autres : (i) De dix Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain « SDAU » prenant en considération les effets du changement climatique conformément au nouveau Code urbain soutenus par le DPF Mauritanie Premier Gestion Fiscale et Résilience avec Cat DDO, P179263, bientôt adopté ; (ii) La collecte de données liées aux inondations pour les agglomérations urbaines - par exemple les modèles numériques de terrain (MNT) utilisant la détection et la télémétrie de la lumière (LiDAR) - pour soutenir les efforts nationaux d'observation ; (iii) Plans de développement, de prévention des inondations et de résilience urbaine pour un maximum de dix villes en fonction de leur niveau de risque et de leur vulnérabilité ; et (iv) plan de gestion des pertes d'eau pour Rosso ;
- Investissements prioritaires pour la réduction durable des risques d'inondation. Celles-ci comprennent une combinaison d'infrastructures grises et vertes, y compris des études techniques, principalement dans les deux villes de Rosso et Kaédi. A Rosso, les activités détaillées pourraient inclure : (i) la réhabilitation de la station de pompage ; (ii) curage/dragage du système de drainage existant ; (iii) la réhabilitation d'un bassin de rétention et les solutions basées sur la nature (SNB) associées pour augmenter sa capacité d'infiltration ; (iv) la réhabilitation du système de distribution d'eau ; et (v) la réhabilitation du système de drainage existant pour augmenter la capacité du réseau et réduire l'entrée de déchets et de sable. A Kaédi, les activités détaillées pourraient inclure : (i) le nettoyage/dragage du système de drainage existant et le nettoyage de la ville en général (y compris les bassins de rétention) ; (ii) réhabilitation/construction d'une décharge et appui à un système opérationnel de gestion des déchets solides ; (iii) reconstruction de la digue située sur la rive du fleuve Sénégal ; (iv) la réhabilitation du système de drainage existant ; et (v) les indemnités de réinstallation associées, dans le respect des normes environnementales et sociales. En fonction des conclusions des études techniques préliminaires et de l'estimation finale qui en résulte, des travaux de génie civil rapides visant à renforcer la résilience urbaine dans d'autres villes pourraient également être financés en fonction des besoins ;
- Activités d'assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles de gestion du secteur et de préparation et de réponse aux catastrophes. Ceux-ci comprennent : (i) l'appui aux capacités institutionnelles, y compris le renforcement des capacités et l'assistance

technique, ainsi que l'acquisition de certains matériels essentiels, pour assurer l'exploitation et la maintenance (O&M) des systèmes de drainage de l'ONAS ; (ii) l'appui à la planification d'urgence au niveau municipal et aux campagnes de sensibilisation communautaire pour assurer la connexion du « dernier kilomètre » du système d'alerte précoce avec les communautés et la coordination des actions de gestion des inondations au niveau régional/à travers les entités déconcentrées et décentralisées ; et (iii) l'appui aux équipements de base de gestion des urgences.

- **Composante 2. Renforcement de la décentralisation et de la capacité des gouvernements locaux**

Sous-composante 2.1 : renforcement des capacités des gouvernements locaux. La sous-composante vise à renforcer la capacité des collectivités locales ciblées à améliorer leurs finances publiques et leur gestion du secteur public. Le projet financera une assistance technique et du petit matériel

Sous-composante 2.2 : renforcement des systèmes de décentralisation. La sous-composante vise à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation au niveau central afin de renforcer le cadre juridique et les processus permettant de transférer efficacement les responsabilités et les ressources associées aux gouvernements locaux

Composante 3 : Gestion de projet.

Cette composante appuiera la mise en œuvre de toutes les activités du projet conformément aux politiques et directives de la Banque en matière de coordination, de supervision, de gestion financière, de gestion environnementale et sociale, de passation des marchés, d'audits, de garanties, de suivi et d'évaluation.

- **Composante 4: Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence.**

Si un événement naturel précipitait une catastrophe majeure affectant les moyens de subsistance des personnes vivant dans la zone du projet, le gouvernement pourrait demander à la Banque mondiale de réaffecter les fonds du projet afin de couvrir certains coûts des interventions d'urgence et du relèvement.

2.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont les communes, les Conseils Régionaux, les services techniques et administratifs et les populations de 8 villes intermédiaires : Rosso, Sélibaby, Kiffa, Aioun, Néma, Bassiknou, Abel Bagrou et Kaédi.

2.4. Coûts du projet

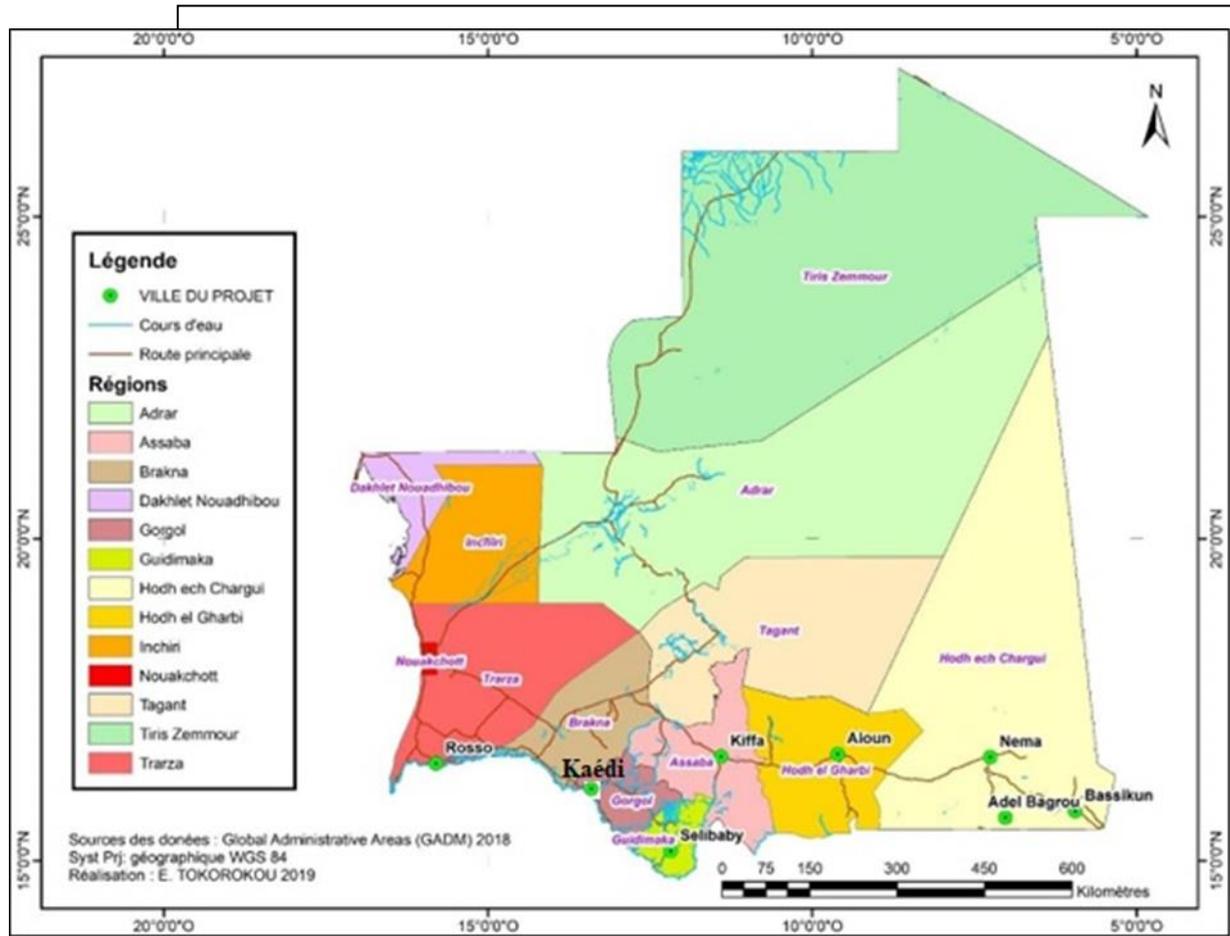
Ce financement, s'ajoute un montant 25 millions de dollars américains accordé par le Guichet spécial de financement de Ripostes à la Crise (CRW : Crisis Responses Window) de la banque mondiale,

En effet, suite aux inondations dévastateurs qui ont touché la Mauritanie à l'été 2022, le Gouvernement Mauritanien « GdM » a demandé et obtenu de la Banque mondiale ce financement additionnel afin de restructurer le Projet Moudoun et intégrer des activités afin d'améliorer la résilience des villes de Rosso et de Kaédi.

2.5. Zone d'intervention du Projet

Le Projet Moudoun interviendra dans les sept (8) villes ci-après : Rosso (région de Trarza), Kaédi (région du Gorgol), Selibaby (région de Guidimagha), Kiffa (région d'Assaba), Aioun (région Hodh Gharbi), Néma (région Hodh Chargui), Bassikun (région Hodh Chargu) et Adel Bagoun (région Hodh Chargu).

Figure 1 : Carte de présentation de la zone d'étude



3. RAPPELS DES TEXTES NATIONAUX ET LA NORME SUR LES PARTIES PRENANTES

Le Cadre Environnemental et Social (CES) en vigueur depuis octobre 2018, qui se décline à travers dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES), vise à protéger les populations et l'environnement contre les impacts potentiels susceptibles de se produire en relation avec les projets d'investissement financés par la Banque mondiale, et à promouvoir le développement durable. Ce cadre couvre largement et marque des avancées importantes dans des domaines tels que la transparence, la non-discrimination, l'inclusion sociale, la participation du public et la reddition des comptes. Le CES place également davantage l'accent sur la participation des parties prenantes. Ainsi La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels. L'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels.

L'analyse des points de convergence et de divergence entre la législation environnementale mauritanienne et la NES 10 vise à identifier les insuffisances au niveau de la législation nationale afin de préconiser des mesures visant à satisfaire les exigences de ladite NES et proposer des mesures de mise en œuvre du projet devant combler les insuffisances relevées.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des exigences de la NES 10 et des dispositions nationales.

Tableau 1 : Analyse comparative des exigences de la NES 10 et des textes nationaux sur la participation des parties prenantes en Mauritanie

Exigences des NES	Dispositions nationales pertinentes	Provisions ad'hoc pour compléter le déficit du système national
<p><u>Consultation des parties prenantes</u> La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels. L'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels.</p>	<p>Loi n°200-045 du 26 juillet 2000 portant Code Cadre de l'Environnement en article 57 exige la consultation des autorités de la commune ou de la Moughatâa sur le territoire de laquelle l'installation sera ouverte et le cas échéant, les communes et Moughatâa limitrophes et des services ministériels intéressés et - une enquête publique auprès des populations concernées. Le Décret n°2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004-094 du 04 novembre 204 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), en son Article 17 dispose que « L'information et la participation du public sont assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, en collaboration avec les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. L'information du public comporte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les administrations impliquées, les ONGs et autres 	<p>La législation satisfait partiellement à cette norme de la Banque car cette législation ne précise pas la réalisation d'un plan d'engagement des parties prenantes. Ce plan sera élaboré par le projet et est susceptible d'être modifié au fur et mesure selon l'évolution du projet et ses besoins en communication. Par contre, la législation nationale ne met pas l'accent sur la consultation des groupes vulnérables ou défavorisés ainsi que la portée et la fréquence des consultations comme la NES 10.</p>

	<p>organisations concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ouverture d'un registre accessible aux populations auprès du Hakem territorialement compétent où sont consignées les appréciations, les observations et suggestions formulées par rapport au Projet. 	
<p><u>Diffusion d'information</u> La NES n°10 dispose que l'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre ses risques et impacts, ainsi que ses opportunités potentielles.</p>	<p>Le Décret n°2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2004-094 du 04 novembre 204 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en ses articles 22 à 24 détermine la procédure de l'enquête publique environnementale et la diffusion de l'information</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n°10.</p>
<p><u>Mécanisme de gestion des plaintes</u> La NES n°10 dispose que l'Emprunteur devra répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale du projet. A cet effet, l'Emprunteur proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes. Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté aux risques et aux impacts négatifs potentiels du projet tels que les risques liés à l'EAS/HS par exemple et sera accessible et inclusif.</p>	<p>Non mentionné spécifiquement dans la législation nationale</p>	<p>La législation nationale ne prend pas en compte spécifiquement cette exigence de la NES n°10. Le PMPP devra intégrer un Mécanisme de Gestion des Plaintes.</p>

4. RESUME DES- ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les échanges avec la coordination du projet ont permis de donner les activités menées dans le cadre de la préparation du projet MOUDOUN de septembre à octobre 2019.comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 2 : Activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées	Sources de vérification
Présidents des Conseils des 5 régions concernées par le projet	Septembre 2019	Réunion de Sensibilisation des Présidents des Conseils des 5 régions concernées par le projet en début	Lettres d'invitation , PV de réunion
Comité de suivi de la préparation du Projet	05 Septembre 2019	Réunion du Comité de suivi de la préparation du Projet	Convocations ;PV de réunions du Comité
équipes de consultants chargés des PDC)	17 Septembre 2019 à Nouakchott	Atelier de formation et d'information sur l'élaboration des PDC des 7 villes (au profit des équipes de consultants chargés des PDC)	TDR atelier Rapport Atelier
Autotrités Administratives, Régions, Communes ,CCC, STD, OSC , Bureaux chargés des PDC	26 Septembre 2019 à Nouakchott	Démarrage de la phase diagnostics PDC des 4 villes Rosso, Kiffa, Sélibabi et Aioun	Rapports sont en cours d'élaboration
CCP PNIDDLE, MEI, MIDEK, MHUAT, DCE, AMM	05 Octobre 2019 à Nouakchott	Réunion du Comité de suivi de la préparation du Projet,	Convocations ; de réunions PV Comité du
Chergés de projet au niveau de la BM, CCP/PNIDDLE	du 7 au 11 Octobre 2019 à Nouakchott	Mission de supervision et d'appui de la BM à la préparation du projet	l'Aide-Mémoire est en cours de rédaction)
BM, CC PNIDDLE Experts de la BM, Communes ,Régions , Ministère de l'Economie et de l'Industrie	08 et 09 Octobre 2019 à Nouakchott	Atelier technique sur le projet les 08 et 09 Octobre 2019 (son compte rendu est dans l'Aide-mémoire de la mission d'octobre)	l'Aide-mémoire de la mission d'octobre 2019
les autorités traditionnelles, les autorités religieuses (imam), ONG nationales et internationales et les associations ou coopératives de femmes, l'unité de coordination du projet, le Ministère de	Septembre à octobre 2019 Zone d'intervention du projet	Elaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) au cours du mois de septembre 2019 et les rapports définitifs sont en cours de finalisation par les consultants	Rapports CGES, CPR

<p>l'Economie et de l'Industrie (MEI), MAS, le Ministère l'Education Nationale (MEN), le Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA), le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD), le Ministère du développement Rural (MDR), le Ministère de la Décentralisation et du développement Local (MDDL), le Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (MEJS).</p>	<p>Septembre à novembre 2019 Zone d'intervention du projet</p>	<p>Démarrage de plusieurs études préparatoires de septembre à octobre 2019 notamment : Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Plan Stratégique de Passation de Marché (PSPM), Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation de la Main d'œuvre (PMPP) ; Montage institutionnel, l'évaluation des capacités humaines et financières des communes</p>	<p>MGP), Plan Stratégique de Passation de Marché (PSPM), Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation de la Main d'œuvre (PMPP</p>
--	--	---	---

5. ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE « RESILIENCE URBAINE »

Dans le cadre de l'actualisation de ce PMPP et du financement additionnel, le Consultant a tenu des rencontres complémentaires avec les parties prenantes en Juin 2023 dans chacune des deux villes concernées par le financement additionnel « Résilience Urbaine » pour concertation, échange et partage de l'information

Acteurs/Parties prenantes	Date et lieu	Sujets / questions abordées
<p>Direction Générale de l'Habitat et de l'Urbanisme (DGHU) au niveau du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire</p>	<p>08 Juin 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes, objectifs et perceptions du projet. Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet - Stratégie de la Direction Générale à Court, moyen et long terme dans la zone d'intervention du projet (Rosso, Kaédi) - Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
<p>Office National d'Assainissement à Nouakchott</p>	<p>08 Juin 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> Composantes, objectifs et perceptions du projet. Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet - Calendrier des travaux Service commercial de l'ONAS - Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.

		- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Coordonnateur du projet Barak au niveau TAAZOUR	08 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. Intervention du Projet Baraka dans les villes Rosso et Kaédi
ONG : Medicos Del Mundo	09 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. Intervention de l'Association des villes Rosso et Kaédi Le genre et risques de VBG,EAS,HS ainsi que leurs canaux de dépôts de plaintes préférés. - Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Coordonnateur du Projet Taml au niveau TAAZOUR	09 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. Intervention du Projet Tamwil dans les villes Rosso et Kaédi
Direction de l'évaluation et du Contrôle Environnemental	09 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet Contribution à la promotion de la performance environnementale des activités publiques et privées Contrôle des opérations de traitement des déchets, notamment le recyclage, la valorisation, l'incinération et l'enfouissement Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Wali du Gogol et Hakim du Kaédi	12 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Direction de la Protection et de la Restauration des espèces et des milieux à Kaédi	12 Juin 2023	Composantes, objectifs et perceptions du projet. Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet Contribution à la promotion de la performance environnementale des activités publiques et privées Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.

Direction Régionale des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Femme à Kaédi	12 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>Le genre et risques de VBG,EAS,HS ainsi que leurs canaux de dépôts de plaintes préférés.</p> <p>la Promotion de la femme et du Genre</p> <p>Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.</p> <p>- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.</p>
Direction Régional de l'Action Sanitaire à Kaédi	12 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>Mesures de préventio et lutte contre les maladies hydrique</p> <p>Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.</p> <p>- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.</p>
Wali de Trarza	14 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.</p>
Maire de Rosso	14 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.</p>
Direction Régionale des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Femme à Rosso	14 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>Le genre et risques de VBG,EAS,HS ainsi que leurs canaux de dépôts de plaintes préférés.</p> <p>la Promotion de la femme et du Genre</p> <p>Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.</p> <p>- Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.</p>
Délégation Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme et l'Aménagement du territoire à Rosso	14 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>- Stratégie de la Direction Générale à Court, moyen et long terme dans la zone d'intervention du projet</p>

		<p>Aménagement de la Zone du Projet Pont Rosso et les impacts cumulatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Délégation Régionale du ministère de l'Environnement et du Développement Durable à Rosso	14 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>Contribution à la promotion de la performance environnementale des activités publiques et privées</p> <p>Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au projet.
Direction de l'Assainissement au Niveau du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	15 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Les impacts Positifs et négatifs potentiels du projet</p> <p>Stratégie de la Direction Générale à Court, moyen et long terme dans la zone d'intervention du projet (Rosso, Kaédi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet. - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au Projet
Association des Jeunes de la Medina Rosso (ONG) n	15 Juin 2023	<p>Composantes, objectifs et perceptions du projet.</p> <p>Intervention de l'Association sur le plan Gestion des déchet et sensibilisation de la Population</p> <p>Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les attentes, engagements et recommandations par rapport au Projet

Toutes ces activités comportent un volet ou un aspect consultation, sensibilisation et implication des acteurs et bénéficiaires du projet. Les outils utilisés sont ceux de la communication : les questionnaires et guides d'entretiens, en plus des correspondances administratives et des messages RAC, les Power Point etc.

Après des échanges fructueux, les participants ont insisté sur l'importance du projet tout en appréciant ses activités, son approche participative et inclusive.

Il est entendu que les attentes et recommandations des parties prenantes visent à rendre le projet viable par un respect des règles, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des aspects positifs. Elles contribuent également à renforcer l'acceptabilité Environnementale et Sociale ainsi, que la Durabilité du Projet

6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET MOUDOUN

La mise en œuvre du Projet Moudoun va affecter un grand nombre de personnes. Le tableau ci-dessous identifie les parties prenantes clés et leur niveau de participation et d'influence sur le projet. Ce tableau sera mis à jour tout au long de la mise en œuvre du projet afin de veiller à ce qu'aucun intervenant ne soit exclu.

Tableau 3 : Parties prenantes identifiées

Les parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par le Projet Moudoun	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du Projet Moudoun	Acteurs ayant une influence sur la mise en œuvre du Projet Moudoun
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la société civile en Mauritanie intervenant dans le domaine de la santé, de l'éducation et des voiries - Travailleurs /professionnels dans les domaines de santé (à la fois dans les réseaux publics et privés de soins de santé), dans l'éducation (publics), - Les usagers de la route - Habitants des villes/villages situés à proximité des infrastructures (santé, éducation, voirie, infrastructures socio-économiques, digues de protection, à construire/réhabiliter ; ménages installés dans le lit du Gorgol et du Fleuve Sénégal - Les groupes sociaux vulnérables (personnes âgées pauvres ou vivant avec un handicap, victimes de VBG, les orphelins, les déplacés du Sénégal, les filles mères) - Organisations non 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage du projet - Unité de Coordination du Projet - La cellule environnementale et sociale du projet ; - Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental (DECE) - Direction de l'assainissement Office - National d'Assainissement OANS - Laboratoire National de Santé Publique - Direction de l'hygiène et de la promotion de santé - Direction régionale à l'Action sanitaire (DRAS), - Direction régionale de l'Education Nationale (DREN), - Délégation du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, - Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRHA), - Coordination régionale du Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (DR MASEF) ; - Délégation régionale de l'Environnement et 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement de la République de Mauritanie - Wilaya et Hakem - Ministère de l'Action sanitaire (MAS), - Ministère de l'Education Nationale (MEN), - Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA), - Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, - Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), - Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF) ; - Ministère de l'Equipement et du Transport (MET) - Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD), - Ministère du développement Rural (MDR), - Délégation régionale de la Décentralisation et du développement Local (MDDL),

<p>gouvernementales(ONG) opérant au niveau local, régional, national et international (y compris les organisations de santé, d'éducation et d'environnement)</p> <p>Organisations de la société civile dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la voirie</p> <p>Chefs religieux, et Chefs traditionnels.</p> <p>Médias locaux notamment les stations régionales de la radio et télévision de la Mauritanie</p>	<p>développement Durable (DREDD),</p> <p>Délégation régionale du développement Rural (DRDR),</p> <p>Délégation Régionale de l'assainissement</p> <p>Délégation régionale de la Décentralisation et du développement Local (DRDDL),</p> <p>Délégation de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (DEJS),</p> <p>Agence Régionale de l'Office National des Statistique (AR ONS),</p> <p>Station Régionale de la radio Mauritanie</p> <p>Société Nationale d'Eau (SNDE)</p> <p>Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC),</p> <p>Entrepreneurs</p> <p>Fournisseurs de services et d'installations</p> <p>Relais communautaires</p>	<p>Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (MEJS),</p> <p>Organisation mondiale de la santé</p> <p>Entreprises privées nationales, régionales et internationales ;</p> <p>ONG locales, nationales et internationales ;</p> <p>Association Nationale des Communes et les autorités locales décentralisées (communes, mairies, etc.)</p> <p>Association Interprofessionnelle des Spécialistes de la Santé et l'éducation ;</p> <p>Confessions religieuses ; Chefferies traditionnelles</p> <p>Union et autres organisations des femmes</p> <p>PTF (BM BAD, UE, AFD);</p>
--	--	--

6.1. Parties touchées

Les parties prenantes pour le Projet Moudoun sont décrites ci-dessous. Une liste plus détaillée des parties prenantes figure aux annexes 1 et 2.

Tableau 4 : Partie prenantes touchées

Parties prenantes touchées	Caractéristiques et impacts potentiels ou intérêts dans la préparation et la mise en œuvre du projet
Autorités traditionnelles et Autorités religieuses	Elles auront à intervenir dans le choix des sites et dans la mise en œuvre du MGP. Elles interviendront également dans surveillance des travaux, l'Information et éducation aux communautés et aussi dans la gestion des VBG.
ONG nationales et internationales Organisation de la société civile en Mauritanie intervenant dans le domaine de la santé, de l'éducation et des voiries	Ces organisations interviendront dans la surveillance des travaux, la gestion des risques épidémiologique, le la Formation des techniciens, le suivi de la formation continue, l'acquisition de moyens et dans le suivi et évaluation
Travailleurs /professionnels dans les domaines de santé (à la fois dans les réseaux publics et privés de soins de santé), dans l'éducation (publics), les usagers de la route.	Le projet fera appel à des travailleurs et des agents pour la réalisation des infrastructures ou leur gestion.
Habitants des villes/villages situés à proximité des infrastructures (santé, éducation, voirie, infrastructures socio-économiques, l'amélioration du système de drainage) à construire/réhabiliter	Ces habitants seront impliqués dans la mise en œuvre du projet car ils seront les premiers à être impactés par le projet (poussière, pollution diverses, expropriation etc)
Les groupes sociaux vulnérables (personnes âgées pauvres ou vivant avec un handicap, personnes vivant avec un handicap, victimes de VBG, les orphelins, les déplacés du Sénégal, les filles mères)	Dans la mise en œuvre du projet, ces personnes vulnérables pourraient être exclues de toute activité. Il est donc important d'exiger leur implication dans toutes les phases de projet.
<u>Ménages installés dans le lit du Gorgol et du Fleuve Sénégal</u>	Cela comprendrait la réinstallation des maisons situées dans le lit du Gorgol et du Sénégal, en relation avec les travaux de réparation de la digue.
Organisations non gouvernementales (ONG) opérant au niveau local, régional, national et international (y compris les organisations de santé, d'éducation et d'environnement)	Elles interviendront dans la surveillance des travaux, la gestion des risques épidémiologique, le la Formation des techniciens, le suivi de la formation continue, l'acquisition de moyens et dans le suivi et évaluation
Médias locaux notamment les stations régionales de la radio et télévision de la Mauritanie	Ils seront les vecteurs de la vulgarisation des résultats atteints par le projet. Ils interviendront aussi dans l'Information Education et la Communication (IEC) pour le changement de comportement des populations dans le domaine de l'hygiène et de la santé.

6.2. Parties Prenantes Institutionnelles

Les parties prenantes institutionnelles du projet Moudoun sont les suivants – le Comité national de préparation en tant que acteur clé pour la conception et mise en œuvre, notamment le comité de pilotage du projet, l'unité de coordination du projet, la cellule environnementale et social du projet, le Ministère de l'Economie et de la Promotion des Secteurs Productifs (MEPSP), le Ministère de l'Action sanitaire (MAS), Ministre des affaires islamiques et de l'éducation originale (MAIEO), le Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA), le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD), le Ministère du développement Rural (MDR), le Ministère de la Décentralisation et dudéveloppement Local (MDDL), le Ministère de Fonction Publique et du Travail (MFPT) Les caractéristiques et intérêts/rôles déterminants dans la préparation et la mise en œuvre du projet de ces parties prenantes intentionnelles sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Parties prenantes intentionnelles

Parties prenantes institutionnelles	Caractéristiques et intérêts/rôles déterminants dans la préparation et la mise en œuvre du projet
Ministère de l'Economie et de l'Industrie	C'est le ministère de tutelle du Projet Moudoun. Il participera à la mobilisation des fonds et aux ateliers ainsi qu'aux réunions de coordination.
Ministère de l'Action sanitaire (MAS)	La réalisation des infrastructures scolaires appelle l'implication systématique du MAS. Ainsi il interviendra pour le respects des normes, la surveillance épidémiologique, les enquête en Santé; Formation de Techniciens et agents; la création/Adéquation de Protocoles/Normes,. Il participera aux réunions de coordination.
Ministère l'Education Nationale (MEN)	Le MEN sera concerné par le projet à cause de la réalisation des infrastructures scolaire. Le MEN sera impliqué dès le départ pour faire respecter la carte scolaire et le choix des sites. Il interviendra dans la formation du personnel ; Création/Adéquation de Protocoles/Normes et la formation Continu Supervision ; Monitoring/Évaluation. Il interviendra aux réunions de coordination du projet
Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA)	Le MSA interviendra dans le projet pour assurer la sécurité alimentaire lors de la réalisation des travaux mais aussi pendant le fonctionnement des infrastructures scolaires et sanitaires.
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	La réalisation des infrastructures appelle la contribution du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Il interviendra dans la surveillance et suivi de l'emplacement des infrastructures
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	Ce ministère va veiller aux respects des normes d'hydraulique et d'assainissement dans la mise en œuvre du projet. La réhabilitation du système de drainage des eaux pluviales et les stations de pompage ainsi que le renforcement des digues de protection

Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF)	La prise en compte des questions de VBG et du travail des enfants doit interpeller le MASEF. Ce ministère est également concerné par le projet avec l'implication des associations de femmes et des groupes vulnérables dans la mise en œuvre du projet.
Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD)	Ce ministère est particulièrement impliqué dans le projet pour prendre en compte et gérer les risques et impacts qui seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Ce ministère à travers la Direction du Contrôle Environnemental et la Direction de la Gestion des Nuisances ainsi que la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) au niveau national et régional (Délégation Régionale de l'Environnement et du Développement Durable) sont des parties prenantes importantes ayant des responsabilités statutaires en matière de protection de l'environnement, et en tenant les promoteurs et les détenteurs de permis responsables de la gestion rationnelle des projets aux conditions et normes environnementales approuvées. Il sera impliqué dans le suivi environnemental et social du projet.
Ministère du développement Rural (MDR), Délégation régionale de la Décentralisation et du développement Local (MDDL)	Le projet concerne la décentralisation et donc le MDDL est interpellé.
Ministère des Mines (MM)	La réalisation des infrastructures scolaires, éducatives et les voiries va nécessiter l'exploitation de zone d'emprunt. Le ministère interviendra dans le suivi de ces zones d'emprunt afin qu'elles soient exploitées en respectant les normes nationales.
Ministère chargé du Travail, de l'emploi (MTE)	La réalisation et la mise en œuvre des infrastructures pourraient entrainer des risques et accidents et donc interpelle ce ministère. Il interviendra dans le cas du projet pour exiger des contrats formels pour les travailleurs
Ministère chargé des Affaires foncières	La réalisation des infrastructures appelle l'expropriation des infrastructures qu'il faut gérer selon les textes en vigueur. Il va donc jouer un rôle important dans le choix des sites et le règlement des problèmes fonciers.
Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (MEJS)	Le projet cible aussi l'emploi des jeunes et réalisera des infrastructures communautaires sportives. Il est donc interpellé pour suivre la réalisation des infrastructures et le recrutement des jeunes pendant les phases de construction et de mise en œuvre du projet
Ministère de l'Administration Territoriale	Le projet va faire intervenir les hakem et les wali dont les rôles seront importants dans la mobilisation des différents acteurs et le suivi de la réalisation des infrastructures.
Organisations professionnelles	Les organisations professionnelles et associations et forums de la santé et d'éducation doivent être engagés et consultés dès les premiers stades de la conception du projet et à travers la mise en œuvre.

6.3. Organisations non gouvernementales

La participation des organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales et internationales sera importante pour la mise en œuvre du PMPP tout au long du cycle de vie du projet. Il peut s'agir d'organisations travaillant directement dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que dans d'autres secteurs connexes.

En général, les ONG en Mauritanie se disent spécialisées dans tous les domaines et surtout dans la promotion des groupes vulnérables ou défavorisés mais en réalité la plupart ne sont pas opérationnelles à défaut de moyens ou d'assistances par le Gouvernement ou les Partenaires ; cependant certaines ONGs dites des droits de l'Homme soutiennent des groupes défavorisés ou marginalisés. Il existe en Mauritanie une plateforme des acteurs non étatiques et président de plusieurs réseaux de la société civile.

Leur implication en tant que parties prenantes du projet sera cruciale pour aider à identifier les méthodes de consultation appropriées et pour discuter des questions de gestion des infrastructures pertinentes qui touchent ces communautés.

6.4. Résumé des besoins des parties prenantes du projet

Les besoins des parties prenantes seront discutés lors des consultations des parties intéressées, et la liste ci-dessous sera actualisée à la suite de ces discussions. Les informations concernant les besoins des parties prenantes seront insérées dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 6 : Besoins des Parties Prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Village (Habitants de la Zone d'Influence du Projet)	Les membres de la Communauté villageoise (CCC, Autorités traditionnelles et religieuses) Bénéficiaires des sous-projets et habitants des villes/villages situés à proximité des infrastructures du projet	Environ un quart de la population mauritanienne ne sait pas lire et écrire en français	Animation orale des réunions en langues locales et traduction orale et support des documents de sensibilisation et communication	Réunion, Réseau communautaire, radio, Journaux	<ul style="list-style-type: none"> - Indemniser les personnes affectées ; - Améliorer les aménagements hydroagricoles ; - Sensibiliser et former les populations le Mécanisme de Gestion des Plaintes qui sera également sensible aux EAS/HS ; - Former et sensibiliser sur les mesures d'atténuation des VBG, EAS, HS et VCE comme recommandé dans le plan d'action contenu dans le CGES
	Groupes Sociaux vulnérables	Ce sont particulièrement les personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, survivantes potentielles de VBG, EAS, HS, VCE, les orphelins, les filles mères, les personnes sans statuts foncier et ne possédant pas d'élevage, les éleveurs, rapatriés, jeunes, réfugiés, etc.	Utilisation des langues locales lors des réunions ou des différentes communications	Réunion de proximité, réseaux communautaires, journaux locaux, avis dans les institutions religieuses et les marchés locaux, et radios communautaires, nationales et régionales Focus groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de leur propriété et les indemniser en cas d'affectation par le projet ; Assurer un accompagnement sociale adéquat - Leur accorder une importance particulière lors des réunions afin qu'ils ne soient pas marginalisés ; - Les consulter dans des ateliers focus groupe à part afin qu'ils soient en mesure de parler librement - Convenir de dates et lieux qui les conviennent

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
	Chefs religieux, et Chefs traditionnels	La plupart d'entre eux maîtrisent généralement le français et les langues locales ou au moins comprennent bien les messages	Utilisation en général de l'arabe, des langues locales et du français. Prendre en compte les autres langues.	Réunion de proximité, réseaux communautaires, radios, communiqués officiels ;	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'occupation et de la propriété traditionnelle ; - Indemniser les personnes affectées ; - Accorder une importance aux mosquées et aux mahadras ; - Contracter avec des entreprises bien qualifiées et privilégier les locaux quand la compétence existe localement.
Employés des entreprises, bureaux et ONG en charge des travaux et du projet	Employés des entreprises, bureaux et ONG en charge des travaux et du projet travaillant localement	Les employés qui ne sont pas natifs de la zone du projet	Ils doivent avoir une maîtrise des langues locales et une bonne connaissance des habitudes et coutumes des populations de la zone du projet. Ils doivent aussi être outillés en termes d'outils de communication.	Sensibilisation sur le code de conduite et le MGP	<ul style="list-style-type: none"> - Un intérêt particulier au recrutement du personnel local en cas d'existence de compétence requise ; - Une équité dans le recrutement ; - Une prise en compte de leurs droits par les employeurs (entreprises, bureaux d'études et ONG) ; - besoins en formation
Instances de gouvernance et de gestion du projet	unité de Coordination du Projet et points focaux dans les villes bénéficiaires du projet	Ce sont des cadres dont certains travaillent au niveau central (Nouakchott) et d'autres font la navette entre les différents sites du projet et la coordination à Nouakchott.	bonne connaissance des habitudes et coutumes des populations de la zone du projet	Notes d'information, notes de services, , ordre de mission	Besoin en formation
Communautés défavorisées ou réfugiés	Les membres de la Communauté – des revenant du Sénégal installer à Rosso et à Kaédi	Culture et langue distinctes, souvent marginalisées de la société	Langues locales, variant d'un groupe à l'autre	Les moyens de notification culturellement appropriés –	Des pratiques culturelles distinctes impliquera des besoins spécifiques – à identifier. Il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes

Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Moyennes (PADDVI)

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
				probablement par l'intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel	
Autres parties prenantes que sont les services techniques (MAS, MEN, MHUAT, MHA, MASEF, MEDD, MM, MTE) et administratifs (hakem, waliya) et les Elus locaux (député, conseillers régionaux et maire)	Les services techniques et administratifs, ainsi que les Elus locaux	Ils maîtrisent généralement le français et les langues locales	Utilisation de l'arabe, les langues locales et le français	Note de service Communiqué officiel ; PV de rencontre Rapport d'activités	Au niveau central, il est recommandé l'institution des rencontres trimestrielles impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines
	Divers groupes : Organisation des Femmes de Kiffa; Organisation des Femmes de Aioun, Organisation des Femmes de Rosso, associations des	Prestataires des services de santé, d'éducation oude protections sociale Organismes duplaidoyer	Français Langues locales	Informations transmises par écrit, la radio, réunions	Activités du projet, informations sur les entretiens des infrastructures, hygiène et santé, les maladies infectieuses et sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces maladies ; Visite d'échange d'expérience Assister aux réunions périodiques impliquant toutes les parties prenantes

Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Moyennes (PADDVI)

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Organisations de la société civile	femmes de la région de Hodh El Gharbi, Organisation des Jeunes de Kiffa, Organisation des Jeunes de Aioun, Organisation des Jeunes de Rosso, Associations des Parents d'Elèves (APE), coopératives et Groupement d'Intérêts Economique (GIE) de femmes à Rosso. Terre & Homme, Association des Femmes Chefs de Ménage à Rosso et Kaédi, Medicos del Mundo à Kaédi				
Entités gouvernementales	Services administratifs (Wilaya, Moughataa, Arrondissements) et techniques régionaux, Conseils régionaux, Communes, autres élus régionaux	Ils assurent les fonctions dévolues par l'Etat dans le cadre de décentralisation, en charge des territoires des Wilaya et de leurs dénombrement. Ils assurent la fonction administrative et coordonnent l'action des différents départements techniques au plan régional, départemental et local	Utilisation de l'arabe, des langues locales et du français	Note de service Communiqué officiel ; PV de rencontres Rapport d'activités	Les représentants de ces structures ont besoin de : - Formation ; - Visites d'échanges d'expériences. - Au niveau régional, il est recommandé l'institution des rencontres périodiques impliquant toutes les parties prenantes.

Communauté	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques clés	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spécifiques
Media	Divers médias (Radios et TV Nationales)	Source des informations et opinions pour les autres parties prenantes	Arabe, Français, Langue Locale	Informations transmises par écrit, radio, télévision	Besoin en formations spécifiques afin de passer des messages clairs sur les différentes thématiques qui sont importantes pour le projet, en particulier les informations sur les opérations d'entretien et de construction des infrastructures, des autres aménagements, sur l'hygiène et santé la prise en compte des personnes et groupes vulnérables et la lutte contre les VBG, EAS, HS, VCE.
Secteur privé Ecoles privée et cliniques privées	Etablissement scolaires privés et les cliniques privées Société Privées de BTP	Décideurs Ouvriers	Français Arabe Langues locales (ouvriers)	Informations transmises par écrit et affichage	Informations sur les activités du projet et gestion des infrastructures
Partenaires Techniques financiers	Bailleurs de fonds (BAD, UE, BM, PNUD)	Actionnaires Administrateurs Fonctionnaires	Français	Informations transmises par écrit, réunions	Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, sauvegardes, etc.)

NB : Il est recommandé d'associer les différentes parties prenantes à la finalisation des outils de communication

7. MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) soutiendra le programme de travail et informera les parties prenantes pendant la durée de la mise en œuvre du projet. Les réunions de consultation anticipées avec les parties intéressées se tiendra tout au long de la préparation du projet en 2020 et produira un certain nombre de recommandations et mesures qui seront incorporées lors des mises à jour périodiques du présent document.

Le PMPP présenté **en Annexe 1** devrait être revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptés aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement dans la conception du projet.

7.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Les objectifs du programme de mobilisation des parties prenantes sont les suivants :

- acquérir les informations / données pertinentes auprès des principales parties prenantes pour aider à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Moudoun ;
- veiller à ce que les parties prenantes comprennent de quelle manière elles pourraient être touchées et quel rôle elles pourraient jouer dans la mise en œuvre du Projet Moudoun ;
- Donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant la préparation et la mise en œuvre du Projet ;
- Assurer la transparence, la confiance et l'engagement parmi les multiples parties prenantes.

7.2 Méthodes de Mobilisation Directe avec les Parties Prenantes

Pour le programme de mobilisation des parties prenantes du projet, le projet prévoit des activités de communications, d'informations et de mobilisations qui seront planifiées selon une stratégie de communication du projet qui sera élaborée dès le début du projet par l'unité de communication du Projet, et qui tracera toute les activités (sur site web, facebook, radio, télévision, communiqué de presse...) et les supports de communications et d'informations (porte--document, Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non--techniques) qui assureront la visibilité du projet et des parties prenantes du projet des bénéficiaires et du bailleurs de fonds. En plus des supports de communication, tous les ateliers et événements du projet, en particulier les ateliers de démarrage et de clôture qui verront la participation de tous les acteurs du projet ensemble. Tous les ateliers et les événements qui seront organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées et assureront leurs visibilités par les supports de communication qui seront distribués et aussi les communiqués de presse des ateliers ainsi que les articles de presse qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Différentes méthodes de mobilisation sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes comme décrit ci-dessus.

- **Réunions de « Focus groupes » de discussion** : l'objectif d'un focus groupe est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une

communauté– comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes, etc. ;

- **Forum** : un forum est établi avec des objectifs spécifiques fixés et comprendra un groupe spécifique de parties prenantes qui devraient veiller à ce que les actions soient prises et surveillées ;
- **Consultations communautaires** : ces consultations sont axées sur l'identification et la discussion des préoccupations des parties prenantes et la divulgation des renseignements sur les projets. Ces consultations devraient, dans la mesure du possible, faire usage des interprètes et de l'utilisation des langues locales afin d'atteindre un large éventail de groupes et d'individus au sein des communautés. La participation des hommes et des femmes devrait être encouragée, parfois cela demande que des réunions avec des femmes de la communauté soit fait à part des consultations tenus avec tout le village ou le quartier;
- **Création d'une charte graphique** : Elle permet de donner une identité visuelle du projet;
- **Site web projet** : Il permet une visibilité nationale et internationale du projet et a pour avantage d'offrir un cadre d'informations et faciliter le réseautage ;
- **Communication régulière en français, en arabe et en langues locales** : Il s'agit ici d'échanger à travers les médias afin d'assurer une couverture médiatique efficace du projet ;
- **Supports d'information** à travers les dépliants, une E-newsletter, des fiches pour les succès stories et leçons apprises, les supports écrits pour la conduite des réunions avec les parties prenantes (rapports d'étude, rapports de mission, comptes rendus, présentations Power Point, etc.), les Panneaux / pancarte des réalisations : Il permet une visibilité du projet ;
- **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes** : Cela permet de prendre les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes recueillies dans un formulaire de feedback. Les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide.

6.1. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'elles soient externes ou internes.

6.2. Messages clés

Les messages clés devront être développés car chaque composant est préparé plus en détail lors de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont des messages clés pertinents pour les différents composants du Projet Moudoun, et dans le but d'informer les parties prenantes du projet sur l'activité planifiée à travers l'ensemble du cycle du projet.

- Qu'est-ce que Projet Moudoun? Informez-vous sur le projet (L'objet, la nature et l'envergure du projet ; les composantes et la durée des activités du projet).
- Quels sont les composants de Projet Moudoun?
- Faire partie de la planification Projet Moudoun –
- Participer aux consultations Projet Moudoun.
- Présenter et discuter des impacts environnementaux et sociaux au cours des phases de

construction et d'exploitation et des mesures d'atténuation respectives.

- Présenter les impacts liés à la réinstallation
- Discuter le processus de recensement des pertes
- Expliquer l'importance de la date buttoir
- L'appui de la Communauté pendant la mise en œuvre du projet est important.
- Les offres d'emploi du projet seront annoncées par l'entrepreneur ou de l'Unité de Coordination du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet Moudoun: hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets, y compris les risques liés aux déchets biomédicaux ;
- Les objectifs de la réinstallation, la question foncière et les contraintes majeures ;
- Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations locales ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes.

6.3. Format d'information et méthodes de diffusion

Le Projet Moudoun combinera différentes méthodes de diffusion de l'information. Il utilisera des méthodes de communication écrites et visuelles, ainsi que des communications par la télévision, la radio et d'autres canaux de communications.

6.4. Communication écrit et visuelle :

- **Résumé** – un résumé non technique permettra de donner les informations du projet de façon concise sans l'utilisation des termes trop technique.
- **Panneaux d'affichage** - les panneaux d'affichage sont plus expressifs dans les collectivités rurales avec la diffusion d'informations par le biais des affichages dans les centres communautaires, les écoles locales et les entrées des lieux de travail. Cette méthode sera utilisée pour diffuser les informations relatives au calendrier et à la durée des travaux et d'autres informations jugées nécessaires.
- **Lettre** : Elle sera utilisée pour transmettre des messages très spécifiques. C'est une méthode formelle qui sera utilisée pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la divulgation de documents de sauvegardes directement aux principales parties prenantes peuvent se faire efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux**- les journaux sont généralement bien adaptés pour les annonces formelles ou pour atteindre un large éventail de parties prenantes rapidement. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et peut rapidement causer un mal entendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le Projet Moudoun va divulguer les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) à travers les journaux les plus lus : chaab, horizon, le Calame. Il y a actuellement un désintéressement pour la presse écrite au profit d'un foisonnement de la presse électronique dont les sites les plus visités sont site Cridem(<http://www.cridem.org>) ;

Rim Now (<http://www.rimnow.mr>).

6.5. Les médias

Les principaux canaux de communication sont la radio et la télévision. Ces médias sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants. Ils sont très utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Dans le cadre du Projet Moudoun, il sera utilisé les médias suivants :

La Radio nationale (Radio Mauritanie) , la Radio de Kobenni (privée),les Radios Locales FM(privée et publiques) sont les plus écoutées selon les échanges avec la populations .

Les télévisions les plus suivies sont les El Wataniya(privée), El Mourabitoun (Privée) ,Sahel TV (privée) et El Mourintania(publique) sont les plus suivies en Mauritanie.

6.6. Autres moyens de communications

- **Établissements de santé** : les établissements de santé sont directement associés aux problèmes de santé. La plupart des parties prenantes les considèrent comme l'entité à approcher et le premier point de contact lorsqu'elles sont malades, y compris lorsqu'il ya une épidémie. Les établissements de santé ont une connaissance des problèmes de santé et des sites potentiels pour les informations sur la maladie et les risques pour la santé qui devraient aider et soutenir la coordination du projet lors des consultations pour la conception détaillée du projet.
- **Etablissements scolaires et les marchés** : Ils sont aussi les moyens de communication efficace utilisés par les communes et ONG intervenant dans la zone d'étude.
- **Le téléphone** : l'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige l'établissement des lignes vertes gratuites pour le projet et recommande la maîtrise des sujets par des opérateurs.

6.7. Proposition de stratégie de consultation

Un large processus de consultation nécessite l'utilisation et la combinaison de différentes méthodes en tenant compte des caractéristiques du public cible. Les méthodes de consultation pour le Projet Moudoun sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Stratégie de consultation des parties prenantes

Étape du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Horaire : lieu et dates	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Phase de réalisation des instruments spécifiques (EIES et PAR)	Préparation des instruments spécifiques (EIES et PAR)	Consultations publiques Guides d'entretien, fiche de collecte de données	Avant la mise en œuvre du sous projet	Populations, ONG, société civile et secteurs privés	UCP

Phase de pré-construction	Préparation et suivi des documents environnementaux et sociaux	Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés ; Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis	A définir par consensus avec la coordination du projet et les différentes parties prenantes	Agences gouvernementales, ONG, société civile et secteurs privés	Ministère de l'Economie et de l'Industrie, Unité de Coordination du Projet et les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales
Phase de construction/réhabilitation (des centres des infrastructures)	Sécurité routière et restriction d'accès aux services desocio de base, autres services publics et privés en raison des travaux de réhabilitation.	Discussion avec citoyens/usagers des services sociaux de base et autres services publics ou privés Réunion radio/télévision.	A définir par l'Unité de Coordination du Projet.	Citoyens/usagers des services de sociaux de base vivant dans les environs des infrastructures à construire ou à réhabiliter	Office de la Sécurité Routière ; Police Municipale
Phase de fonctionnement	Diffusion de l'information	Panneaux d'affichages ; site Web Communiqué de presse et de radio à l'ouverture. Brochures d'information	A définir par l'Unité de Coordination du Projet.	Grand public, tous les organismes gouvernementaux, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile	Unité de Coordination du Projet

6.8. Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables

L'un des objectifs d'un PMPP est :

- d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet Moudoun (y compris les groupes vulnérables), ainsi que d'autres parties intéressées ;
- de veiller à ce que ces parties prenantes soient dûment engagées sur les questions environnementales et sociales susceptibles de les affecter, au moyen d'un processus de divulgation d'informations et de discussions significatives;
- et maintenir une relation constructive avec les parties prenantes sur une base continue grâce à un engagement significatif pendant la mise en œuvre du projet.

Les personnes vulnérables (les personnes âgées, les personnes vivants avec un handicap, les filles mineure mères, les enfants et les malades chroniques, etc.) doivent être identifiés tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que leur handicap (physique et mental) soit cartographié et que les mesures appropriées soient définies pour s'assurer qu'elles ont l'égalité des chances de faire entendre leurs préoccupations et des avis sur le Projet Moudoun.

Pour faire face aux handicaps physiques des personnes, le projet mettra à leur disposition des moyens de transports depuis leur domicile jusqu'au lieu de la consultation. En outre, le lieu de la réunion sera choisi pour assurer l'accès universel des personnes vivant avec un handicap. Des dispositions seront prises par l'Unité de Coordination du Projet Moudoun pour s'assurer que les enfants, les âgées et les malades sont bien représentés par leurs parents/membres de la famille.

Chaque fois que cela est possible, des réunions en un-contre-un seront organisées avec des personnes vulnérables afin de s'assurer que les avantages du projet leurs seront également bénéfiques. Le projet favorisera les personnes vulnérables à soumettre les plaintes et s'engagera à fournir des réponses opportunes aux demandeurs. Les personnes vulnérables seront informées à l'avance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) existant afin qu'elles puissent y accéder chaque fois qu'elles en ont besoin.

6.9. Calendrier

Le Projet Moudoun sera mis en œuvre entre janvier 2020 et décembre 2025 et le calendrier de mise en œuvre du PMPP est donné par le tableau ci après.

Besoins spécifiques des Parties Prenantes/Activités	Lieux	Périodes
Organisation de l'atelier de démarrage du projet	7 villes	1er trimestres 2020
Organisation de l'atelier de clôture du projet	7 villes	2ème trimestres 2020
Réunions avec la Communauté en tenant compte de leur occupation	8 villes	Une fois par trimestre pendant les 5 ans du projet
Rencontres avec des revenants du Sénégal installer à	Rosso	Une fois par trimestre

Besoins spécifiques des Parties Prenantes/Activités	Lieux	Périodes
Rosso		
Consultations publiques réalisées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des NIES et PAR	8 villes	De la 1ère à la 4ème année du projet
Atelier de présentation des MGP et mécanisme de gestion VBG	7 villes	2ème semestre de l'années 2020 et 2ème semestre de l'années 2021
Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines	Nouakchott	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre pendant 5 ans
Informations et sensibilisations sur les entretiens des infrastructures, hygiène et santé, les maladies infectieuses et sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces maladies en milieu public notamment dans les écoles	8 villes	Une fois par trimestre pendant 4 ans
Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, sauvegardes, etc.)	8 villes	Décembre 2021, Décembre 2023 et Décembre 2025
Atelier de partage des documents de sauvegarde environnemental et sociale (PEES, PMPP, CGES, CPR, MGP, VBG)	7 villes	1er semestre de l'années 2020

6.10. Phases futures du projet

Le Projet Moudoun mettra en œuvre un système de Reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par la Coordination du Projet. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. La Coordination du Projet établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs. La Coordination du Projet invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

6.11. Synthèse de l'analyse des parties prenantes

Pour les parties prenantes l'analyse se concentre sur le niveau d'influence et d'intérêt. Selon ces niveaux, les parties se retrouvent à l'intérieur d'une matrice comportant quatre (04) catégories telles qu'illustrées au Tableau ci-dessous

Tableau 1 Synthèse des parties Prenantes

<div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); border: 1px solid black; padding: 5px;">Pouvoir d'Influence</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Information et Participation aux décisions</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Consultation permanente</div>
	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) -Ministère de l'environnement et du développement Durable (MEDD) -Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEA) - Ministère de l'Habitat et l'Aménagement du Territoire (MHAT) -Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental (DECE) - Ministère de l'Affaire sociale de l'enfance et de la Famille (MTSEF), -Unité Régional de Coordination du projet -Collectivités Locales -Ministère de l'Action sanitaire (MAS), - Ministère de Fonction Publique et du Travail (MFPT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) -Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) -Office National de l'Assainissement (ONAS) -Ministère de l'environnement et du développement Durable (MEDD) -Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF), -Administration de Territoire -Collectivité Locale -Organisation Non Gouvernementale ONG
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Information Quand Nécessaire</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Consultation Constante</div>
	<ul style="list-style-type: none"> -Services Techniques Locaux -Entreprise/ Prestataires de Services -Ministère de Fonction Publique et du Travail -Chefs de Village/Quartier -Média 	<ul style="list-style-type: none"> -Communautés Locales à travers les Chefferies. -Administration du Territoire -Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Niveau d'Intérêts</div>		

8. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

8.1. Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) de Projet Moudoun de la République Islamique de Mauritanie

La synthèse du plan est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Synthèse du PMPP

	Objectif	Cibler les parties prenantes	Message/ Agenda	Moyens de Communication	Horaire/Fréquence	Organismes/ Groupes responsables
			PRÉPARATION DU PROJET			
1	Présenter le projet de plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le plan de mobilisation des parties Prenantes (PMPP) pour impliquer les parties prenantes dans leur finalisation	Organismes gouvernementaux, unité de Coordination du Projet, ONG locales pour l'environnement et la santé et l'éducation ; représentants de la société civile, représentants des groupes communautaires, groupes ou association de femmes ; Représentants des administrations municipales	a) présenter le résumé du Projet Moudoun des mesures et actions matérielles visant à atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ; Responsabilité/autorité et ressources/financement engagés et date d'achèvement. b) présenter le PMPP du Projet Moudoun (identification des parties prenantes et méthodes de communication)	Organisation de réunions/consultations publiques et/ou d'une réunion.	Avant le début du projet Une réunion publique et des réunions individuelles organisées pour discuter de PEES et du PMPP	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
2	Diffusion du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES); -Cadre politique de réinstallation (CPR) -PEES -Procédures de gestion du travail (PGT) -Évaluation des risques liés à la violence basée sur le genre (plan d'action de la GBV) finalisé	Les entités gouvernementales, les ONG locales en matière d'environnement et de santé, les groupes de femmes, la société civile, le secteur privé et les administrations municipales, Banque mondiale.	Message électronique pour informer les parties intéressées de la divulgation et où accéder aux documents divulgués. Publicité dans les journaux, Radio et télévision locaux	Télécharger sur les sites Web des organismes gouvernementaux, y compris le ministère de l'économie et de l'industrie; WB et autres. Copies papier dans des endroits accessibles localement. Envoyez des copies par courriel à des personnes et organisations clés.	Rediffuser chaque fois qu'il y a une révision importante.	Ministère de l'Economie et de l'Industrie /UCP Ministère de l'Environnement
		PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET				

3	Organisation de l'atelier de démarrage du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CCC	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers régionaux	1 ^{er} trimestres 2020	UCP, Wali
4	Atelier spécifique de présentation des MGP et Mécanisme de gestion VBG	jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CCC,	Contenus du MGP et de VBG	Atelier	2 ^{ème} semestre de l'années 2020 et 2 ^{ème} semestre de l'années 2021	UCP et Wali
5	Atelier de partage des documents de sauvegarde environnementale et sociale (PEES, PMPP, CGES, CPR, MGP, VBG)	Services techniques et administratifs régionaux, les Organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CCC	Engagement des PP Les impacts génériques ; Modalités d'indemnisation Le MGP et VBG	Atelier	1 ^{er} semestre de l'années 2020	UCP Wali
6	Acquisition foncière éventuelle	Représentant (s) du ministère de l'économie et de l'industrie propriétaire (s) de terrains privés	Négociation pour acquisition définitive avec des propriétaires confirmés de terrains identifiés pour le Projet Moudoun.	Focus groupe	Avant la construction du projet Aussi souvent que nécessaire	UCP, Propriétaire foncier ou son représentant.
7	Préparation de l'EIES et PAR	Ministère de l'Economie et de l'Industrie/gestionnaires des soins et des établissements scolaires, Usagers des routes, propriétaires fonciers, autres institutions gouvernementales, ONG locales et société civile	Préparer l'instrument EIES et PAR Enquête socio-économique/mesure détaillée ; l'inventaire des personnes touchées et de leurs biens ;	Focus groupe Réunion de consultation publique et Rencontre individuelle	Avant la phase de construction du projet	Spécialiste des sauvegardes de l'UCP, ministère de l'économie et de l'industrie, consultant EIES
8		Ministère de l'Economie et de l'Industrie /des gestionnaires des soins, des établissements scolaires, Usagers des routes, des propriétaires fonciers, d'autres institutions gouvernementales, des ONG locales et de la société civile,	Pour discuter des conclusions et recommandations de l'EIES et du PAR Discuter des pertes et des mesures de réinstallation, y compris toute compensation financière ; l'évaluation des actifs perdus.	Réunion consultation publique Réunion groupe discussion	Avant la mise œuvre du projet	Spécialiste des sauvegardes de l'UCP; EIES consultants Ministère des Affaires Foncières

9	Diffusion du PAR	Ministère de l'Economie et de l'Industrie, ministère de l'environnement, toutes les personnes touchées par le projet (PAPs)	Message électronique pour informer les parties intéressées de la diffusion et des lieux de consultation des documents.	Sur les sites Web des agences gouvernementales et de la BM.	Une semaine après la validation par la DCE et la BM	Ministère de l'Economie et de l'Industrie /UCP
10	PGES Chantier	Entrepreneur UCP Ministère de l'Economie	Examiner et évaluer le contenu du PGES Chantier	Echange par email	En cours jusqu'à ce que le PGES Chantier soit jugé acceptable.	Ministère de l'économie et de l'industrie /UCP
11	Construction/réhabilitation d'installations	Grand Public	Informers le public de toute interruption de prestation de services de santé, d'éducation ou d'utilisation des voiries planifiées	Notification publique (par Radio)	Au moins une semaine avant début des travaux	Ministère de l'Economie
12	Suivi des progrès de la mise en œuvre du projet	Comité du pilotage du projet	Examen du rapport d'avancement de l'UCP et du consultant en supervision de projet	Réunions en face à face Réunion de consultation publique	Trimestriel sur la durée du projet	UCP
13		UCP, Consultant en supervision de projet et entrepreneur	Examiner la progression de la mise en œuvre ; discuter et traiter les questions soulevées ;	Réunion de consultation publique	Mensuel, et ou selon les besoins	UCP
14	Résoudre les plaintes reçus par le projet	Comité de gestion des plaintes	Pour traiter les plaintes soumis au comité/UCP	Réunions	Si nécessaire	UCP
15	Réunion trimestrielles au niveau central impliquant toutes les parties prenantes notamment du Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines	Services techniques et administratifs centraux et régionaux, Réseau des Spécialistes en Communication et les organisations féminines	Etat d'avancement et performance	Réunion	Chaque dernier jeudi de chaque trimestre pendant 5 ans	UCP
16	Informations et sensibilisations sur les Entretiens des infrastructures, hygiène et santé, les maladies infectieuses et sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces	Travailleurs sur les chantiers, populations rivéraines, associations de jeunes et de femmes	Mode et prévention des maladies infectieuses	Emissions suivie de commentaires Focus groupe	Une fois par trimestre pendant 4 ans	UCP

	maladies en milieu public notamment dans les écoles					
17	Rencontres avec des revenants du Sénégal installer à Rosso	Les revenants du Sénégal installer à Rosso	Etat d'avancement du projet Etat de prise en compte de ces personnes dans le projet	Focus groupe Atelier	Une fois par trimestre	SSES
PHASE DE CLOTURE DU PROJET						
18	Diffusion des indicateurs de performance du Projet Moudoun	Grand public Tous les organismes gouvernementaux Communauté d'affaires Organisations de la société civile	Informations générales sur l'amélioration de l'accès aux populations aux infrastructures,	Affichage sur les babillards du Ministère de l'Economie et de l'Industrie (MEI) ; Site Web du MEI; Communiqué de presse et de radio à l'ouverture. Brochures d'information	Dès que possible après le début du projet	Ministère de l'économie et de l'industrie - -
	Organisation de l'atelier de clôture du projet	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales, CCC	Objectifs du projet, les activités et les zones d'étude, les attentes du projet	Ateliers régionaux	1er trimestres 2020	UCP Wali

8.2. Ressources

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les activités et atteindre les objectifs du PMPP. La mise en œuvre du PMPP va mobiliser environ 28 325 000 MRU (81 000 USD) par an soit 141 625 000 MRU (405 000USD) pour les 5 ans comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 9 : Budget annuel estimatif de PMPP

N°	Item	Unité	Qté	Coût Unitaire x 1000		Total x 1000		Source de financement x1000			
				MRU	US\$	MRU	US\$	Etat		Bm	
								MRU	US\$	MRU	US\$
1	Publicité dans le journal/radio/TV	Publicités publicitaires	10	200	1	2 000	6			2 000	6
2	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, cas croûte, rafraîchissements, etc.)	Réunions	10	100	0	1 000	3			1 000	3
3	Frais de prise en charge de transport des participants	Nb participants	100	100	0	10 000	29			10 000	29
4	Elaboration d'un Plan de Communication	Etude	1	2 000	6	2 000	6			2 000	6
5	Cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	Etude	1	2 000	6	2 000	6	2 000	6		
6	Evaluation de la performance du PMPP	Etude	1	8 750	25	8 750	25			8 750	25
TOTAL						25 750	74	2 000	6	23 750	68
Imprévus (10%)						2 575	7	200	1	2 375	7
TOTAL GENERAL PAR AN						28 325	81	2 200	6	26 125	75
TOTAL GENERAL POUR LES 5 ANS						141 625	405	11 000	31	130 625	373

NB : Ce budget ne comprend pas de salaire

8.3. Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre de PMPP exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau ci-après. Ce tableau sera mis à jour dès que les noms et les contacts des responsables qui seront désignés lors de la préparation et au démarrage du projet sont connus.

Tableau 10 : Equipe de gestion du PMPP

Nr.	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts:
1	Equipe de préparation du projet	Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'Unité de Coordination du projet	
2	Unité de Coordination du Projet	<p>Coordonner et superviser dans la mise en œuvre du PMPP ;</p> <p>Transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).</p>	<p>Tél:</p> <p>fax:</p> <p>cell:</p> <p>email:</p>
3	Le Spécialistes en Sauvegardes Environnementales (SSE) et le Spécialiste en Genre et Sauvegardes Sociales (SGSS) de l'UCP/ Projet Moudoun	Charger de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur	<p>cel:</p> <p>email:</p>
4	Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes	<p>cell:</p> <p>email:</p>
5	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)	<p>cell:</p> <p>email:</p>
6	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP	<p>cell:</p> <p>email:</p>
7	Spécialiste en suivi évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des engagements au niveau régional ;Faire le suivi du PMPP	<p>cell:</p> <p>email:</p>

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le Projet Moudoun dispose de son propre Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dont l'objectif est d'examiner et traiter les griefs et plaintes portés à l'attention du projet. Les types de plaintes rencontrés sont : problèmes fonciers, les conflits agriculteurs et éleveurs, la mauvaise évaluation des biens impactés, la non utilisation de la main d'œuvre locale, la non fermeture de fouilles pendant plusieurs jours au niveau des portes d'entrées des concessions, non fermeture des fouilles le long des concessions qui restreint l'accès, les excès de vitesses, l'absence de passerelles d'accès aux concessions, les envols de poussières et les nuisances sonores et l'exclusion des personnes vulnérables (veuves ou veufs pauvres, personne vivant avec un handicapé).

Un formulaire pour enregistrer les plaintes sera développé (ou adapté d'un MGP existant) et utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet. Des procédures spécifiques seront élaborées pour traiter les plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG). Un MGP distinct sera élaboré par le projet pour traiter les plaintes des travailleurs (conformément à la législation nationale du travail).

Toute personne se sentant lésée par la mise en œuvre du projet devra déposer, dans sa localité, une requête auprès de toutes portes d'entrée citées ci-dessous qui analysent les faits et statuent. Si le litige n'est pas réglé, il est fait recours au Coordonnateur du Projet. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice.

9.1. Mécanisme proposé

Le mécanisme de gestion des plaintes sera subdivisé en trois niveaux :

- Niveau village ou quartier localité où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau Communal ;
- Niveau préfectoral ou du Hakem ;
- Niveau régional ou du wilaya.

Tableau 11: Composition des comités par niveau

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau quartiers ou villages	<p>Dans chaque quartier ou villages, il existe un comité de village ou de quartier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un représentant du Comité de Concertation Communale (CCC) au niveau du village ou du quartier concerné, président Deux hommes leaders qui seront désignés par les populations avec comme critères : être du quartiers ou du villages, ne pas appartenir à un parti politique, avoir géré les problèmes sociaux des populations, ; Deux femmes influentes être du quartiers ou du villages, ne pas appartenir à un parti politique, avoir géré les problèmes sociaux des femmes ; 	<p>Toute personne se sentant lésée par le processus d'évaluation/indemnisation ou subissant des nuisances du fait des activités du projet ou ayant des doléances devra déposer (verbalement, par écrit, par mail, par téléphone) dans sa localité, une requête auprès du comité de village ou de quartier (le chef de village ou le représentant du CCC est chargé de recevoir la plainte) qui l'examinera en premier ressort. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Le comité de quartier ou du village se réunit deux (2) jours après la réception de la plainte. Il lui sera informé de la décision prise (par le chef de village ou le représentant du CCC) et notifiée par les membres de la commission à travers le chef de village ou le représentant du CCC juste après la réunion du comité par téléphone et par écrit deux jours après la réunion du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le maire</p>
Niveau Communal	<ul style="list-style-type: none"> Maire, président ; Le chef du village ; Le Chef de quartier ; La représentante des associations des femmes ; Le représentant de l'association des réfugiés (au cas où cela existerait) dont la désignation se fera par vote; Le représentant de personnes vulnérables dont la désignation se fera par vote; Le représentant d'une ONG locale désignée par les services techniques en fonction de leur dynamisme et les activités réalisées. 	<p>La Commission de litige se réunit dans les 3 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte (l'enregistrement se fait au niveau du maire et est responsable de la notification de la réception au plaignant). La commission communale après avoir entendu le plaignant délibère. Il sera informé de la décision prise et notifiée par les membres de la commission à travers le maire juste après la rencontre (par téléphone et par écrit). Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau préfectoral (Hakem de la Moughaata)</p>

<p>Niveau préfectoral ou Hakem</p> <p>Commission Foncière locale d'arbitrage des conflits fonciers collectifs</p>	<p>le Hakem, Président le Maire concerné l'inspecteur du Département Rural le représentant de l'Environnement, le perceuteur de la Moughataa le représentant Régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ; le représentant du Ministère de l'Urbanisme, le Chef du Service Foncier de la Moughataa concernée, des représentants des agriculteurs et des éleveurs désignés par arrêté du Wali sur proposition du Hakem, deux personnalités reconnues pour leur probité morale, désignées par le Ministre de l'Intérieur, sur proposition du Wali.</p> <p><i>Source: Article 25 du Décret n°2010/080 du 31 mars 2010,</i></p>	<p>En cas de désaccord au niveau communal, la plainte est transmise à la Commission Foncière Locale d'arbitrage des conflits fonciers collectifs présidée par le Hakem de la Moughataa. L'enregistrement de la plainte se fait au niveau du Hakem.</p> <p>La commission se réunit dans les 7 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, la commission délibère et le Hakem notifie (par téléphone et écrit) au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le Wali.</p>
<p>Niveau du Wali</p>	<p>le Wali, Président le Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ; le Représentant régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme le Délégué Régional du Département Rural Le Représentant régional de l'Environnement,</p>	<p>En cas de désaccord au niveau du Hakem, la plainte est transmise à la Commission Foncière Régionale d'arbitrage des conflits fonciers collectifs présidé par le Wali (Wilaaya). La plainte est déposée et enregistrée au niveau du Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ou du Représentant régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme.</p>
	<p>le Chef du Bureau Régional des Affaires Foncières, le Chef du Service Foncier de la Moughataa concernée, des Représentants des agriculteurs et des éleveurs désignés par arrêté du Wali sur proposition du Hakem, deux personnalités reconnues pour leur probité morale, désignées par le Ministre de l'Intérieur, sur proposition du Wali.</p> <p><i>Source : Article 23 du Décret n°2010/080 du 31 mars 2010,</i></p>	<p>La Commission Foncière Régionale d'arbitrage des conflits fonciers collectifs se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et notifie au plaignant à travers le Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ou du Représentant régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme après la réunion.</p> <p>A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.</p>

<p>Justice</p>	<p>Juge, président ; Avocats ; Huissier ;</p>	<p>Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.</p>
-----------------------	---	---

9.2. Détails du MGP

Les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont proposées de la façon suivante.

Etape 1 – Recevoir et enregistrer le grief

Tous les intervenants du projet seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais **de divers canaux de communication** (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CCC etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reporting.

La réception de la plainte va se faire :

- Au niveau village ou quartier par le Chef de villages ou le représentant de la CCC ;
- Au niveau communal par le maire ;
- Au niveau de la préfecture par le hakem ;
- Au niveau de la justice, le juge d'instruction.

Etape 2 : Evaluation de plaintes au niveau des autorités traditionnelles

Les autorités du quartier se réunissent dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise par le chef de quartier ou du village ou du représentant CCC . Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos dans le cas contraire le plaignant peut saisir le niveau communal.

Etape 3 : Evaluation de la plainte au niveau communal

Des réceptions de la plainte au niveau communal, celui-ci va convoquer une réunion dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité communal à travers le maire. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau Hakem.

Etape 4 : Evaluation de la plainte au niveau du Hakem

Un comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le Hakem. Ce comité se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et le Hakem notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau du Wali.

Etape 5 : Réception et évaluation de la plainte au niveau du Waliya

Le comité du Waliya de gestion des plaintes est présidé par le Gouverneur et se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et le Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ou le Représentant régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

NB : Quelle que soit la suite donnée à une plainte (réglée ou non), l'information devrait être documentée et communiquée au Wali et au projet.

Etape 6 – Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

10. Etat de mise en œuvre du MGP

Le plan d'action pour l'opérationnalisation est en cours de mise en œuvre : l'UGP a revu la structure des comités et mis en place des points focaux au niveau des zones d'intervention du projet. Des matériels de communication ont été élaborés et diffusés. Le processus d'acquisition d'un numéro sans frais a commencé vert est enclenché ; et la base de données a été créée.

Des séances de formation et de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention de 42 membres des comités de gestion des plaintes et une campagne de sensibilisation a été menée à l'intention de 97 représentants communautaires sur le processus de gestion des plaintes.

Un plan d'action EAS/HS a également été élaboré et validé par la Banque mondiale.

Néanmoins, aucune plainte n'a encore été enregistrée.

11. SUIVI ET REPORTING

11.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Un rapport trimestriel pour la mise en œuvre du PMPP est élaboré par la coordination du projet. Des rencontres régionales seront organisées par trimestre pour évaluer le niveau d'implication des parties prenantes et une rencontre annuelle des Parties Prenantes sera organisée au niveau central et au niveau de chaque région pour faire un bilan de la mise en œuvre du PMPP. Les outils ou méthodes utilisées ainsi que les indicateurs de performances sont consignés dans le tableau ci après.

Tableau 12 : Programme de suivi environnemental et social

Indicateurs de performance à suivre	Personne ou agence responsable du suivi	Périodicité	Méthodes/Outils /moyens
<ul style="list-style-type: none"> 100% des activités annuelles prévues dans le cadre du PMPP sont exécutées 	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale	Une fois par trimestres	Rapport d'activités du projet
100% des plaintes formulées par les parties prenantes sont traitées 100% des plaignants ont utilisé le MGP	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes au près des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien) ; Fiche d'enregistrement des plaintes
Au moins 80% des parties prenantes sont satisfaites des consultations publiques	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale suivi évaluation	Une fois par semestre	Enquêtes au près des parties prenantes (Questionnaires et guide d'entretien)
<ul style="list-style-type: none"> 100% des supports de communication prévus sont réalisés ; 100% des canaux de communication identifiés sont utilisés 	Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale Responsable en communication du projet	Une fois par an	Plan de communication Echanges avec la coordination du projet
100% des rapports trimestriels de mise en œuvre du PMPP prévus sont disponibles	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport d'activités
100% des rencontres annuelles et régionales sont organisées	Coordonnateur du projet	Une fois par an	Rapport du Waliya PV d'organisation des rencontre

L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra des aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activités du PMPP) et recommandera les améliorations.

11.2. Rapports aux parties prenantes

L'objectif d'un plan de mobilisation des parties prenantes est de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressés et affectés d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que la coordination du Projet, par le biais des canaux de communication existants, fasse des rapports trimestriels (en formats papiers avec un résumé non technique et traduit en langue locales) aux parties prenantes, montrant comment les

contributions et les préoccupations des parties prenantes ont été abordées ainsi que celles qui n'ont pas été inclus et pourquoi. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives aux impacts du projet ou, en fait, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet

4 ANNEXES

Annexe 1 : Parties prenantes institutionnelles identifiées du Projet Moudoun de la République Islamique de Mauritanie

Partie Prenantes institutionnelles	Degré d'influence dans les résultats du projet Maximum taille moyenne à faible	Degré d'impact que le projet aura sur eux Maximum taille moyenne à faible	Position contre le projet Favorable ; neutre opposé	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes Thèmes fondamentaux (TF); méthodes(M)
Ministère des affaires de Economiques et de la promotion des secteurs Productifs	Maximum	Maximum	Favorable	TF: surveillance; mobilisation des fonds; Monitoring/Évaluation M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination; Activités de la CEI/CMC
Ministère de l'Action sanitaire (MAS),	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance épidémiologique; Urgences; Enquête en Santé; Formation de Techniciens et agents; Création/Adéquation de Protocoles/Normes; Formation Continu Supervision; Monitoring/Évaluation M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination
Ministère l'Education Nationale (MEN),	Moyen	Moyen	Favorable	TF: Enquête sur les infrastructures scolaires; Formation du personnel; Création/Adéquation de Protocoles/Normes; Formation Continu Supervision; Monitoring/Évaluation M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination
Ministère de la Sécurité Alimentaire (MSA),	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance de la sécurité alimentaire;; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire,	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance et suivi de l'emplacement des infrastructures; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA),	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance et suivi de l'assainissement;; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination

Partie Prenantes institutionnelles	Degré d'influence dans les résultats du projet Maximum taille moyenne à faible	Degré d'impact que le projet aura sur eux Maximum taille moyenne à faible	Position contre le projet Favorable ; neutre opposé	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes Thèmes fondamentaux (TF); méthodes(M)
Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la Famille (MASEF)	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère de l'Environnement et développement Durable (MEDD),	Moyen	Maximum	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère du développement Rural (MDR), Délégation régionale de la Décentralisation et du développement Local (MDDL),	Moyen	Maximum	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère chargé des Mines	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère chargé du Travail, de l'emploi	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère chargé des Affaires foncières	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance de l'environnement; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sports (MEJS),	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance des contrats; Enquête; Urgences M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Ministère de l'Administration Territoriale	Moyen	Moyen	Favorable	TF: surveillance sanitaire; Enquête; Sécurisation M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
Organisations professionnelles	Moyen	Moyen	Favorable	TF: recherche; Sensibilisation; suivi de proximité ; Formation M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination
LES MÉDIAS	Moyen	Moyen	Favorable	TF: Information et éducation pour le changement comportemental; Informations de Évènements; Diffusion des Activités du Projet; plans de Communication M: réunions de plaidoyer,

Annexe 2 : Parties prenantes de la société civile et de la communauté du Projet Moudoun identifiées de la République Islamique de Mauritanie

Sociétés civiles et communautés	Degré d'influence dans les résultats du projet (Maximum moyenne et faible)	Degré d'impact que le projet aura sur eux (Maximum moyenne et faible)	Position vis à vis du projet (Favorable, neutre et opposé)	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes (Thèmes fondamentaux (TF) et les méthodes (M))
Autorités traditionnelles	Maximum	Maximum	Favorable	TF: surveillance des travaux, VBG, épidémiologique; Urgences Information et éducation aux communautés M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination.
ONG nationales et internationales	Moyen	Maximum	Favorable	TF: surveillance des travaux, risque épidémiologique; Urgences recherche Formation des techniciens; suivi de la formation continue; Acquisition de moyens; Suivi et évaluation M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination; Éducation par les pairs
Autorités religieuses	Moyen	Moyen	Favorable	TF: information et éducation; Soutien aux soins de santé, appuis aux enfants scolarisés vulnérables; Distribution des médias M: ateliers; Les groupes focaux; réunions de coordination; Éducation par les pairs
SOCIÉTÉ CIVILE EN GÉNÉRAL	Moyen	Faible	Favorable	TF: urgences; Fourniture et distribution de moyens; Mobilisation sociale M: réunions de plaidoyer; Réunions de coordination

Annexe N1 : Cartographie préliminaire des parties prenantes sur la Violence Basée sur le Genre en Mauritanie :

CARTOGRAPHIE PRELIMINAIRE DES PARTIES PRENANTES SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE EN MAURITANIE (Juillet 2021 ZONE DU PROJET MOUDOUN)

Introduction

Dans le cadre de la mise en place du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes intermédiaires productives(MOUDOUN), une première évaluation des risques de violence basée sur le genre pour le projet, a déterminé que le risque était modéré dans la zone d'intervention du projet. Suite à cette évaluation, une équipe de la banque mondiale a élaboré une cartographie préliminaire des parties prenantes sur la violence basée sur le genre en Mauritanie en 2019. Cette mission avait identifié certains partenaires comme intervenant dans le domaine des VBG au niveau de Nouakchott avec des représentations dans la zone du projet. Dans ce contexte une mission conjointe de la cellule Genre de la CCP et de L'AR de Kiffa du projet s'est rendue dans les villes de Aioun, Kiffa, Néma, Adel Bagrou et Bassiknou afin de vérifier la qualité de leurs interventions, tout en faisant un état des lieux de ces structures.

Objectif :

Cette mission consistait à établir une cartographie des prestataires de services intervenants dans les violences basées sur le genre, l'exploitation et abus sexuel. Ce qui permettrait d'avoir une vision de l'ensemble des structures associatives spécialisées dans l'accompagnement des survivants des VBG dans chaque ville du projet. L'identification et la localisation de ces structures aidera à déterminer leur type de soutien (soins médicaux, préventions, Psychosocial, réinsertion socio-économique, appui juridique). Afin de faire un bilan détaillé de leur capacité à fournir une prise en charge efficace et adaptée des victimes de VBG et d'établir un plan de réponses avec les coordonnées des services.

Méthodologie :

A Kiffa la Spécialiste en Genre et Sociale de la CCP a coordonné les activités de la mission avec le responsable de l'antenne, le Spécialiste en sauvegarde Environnementale et la Spécialiste Genre et sauvegarde Sociale de Kiffa.

La méthodologie suivante a été adoptée :

Rencontre avec les principales autorités, le Wali et le maire.

Après l'explication des objectifs de la mission au maire, l'équipe lui a présenté les noms des structures rencontrés à Nouakchott. Ces structures et d'autres intervenants connus dans la ville ont été conviés à une rencontre par le maire le lendemain. La même approche a été adoptée dans les autres villes.

Synthèse des résultats de la mission :

Partant de la démarche choisie dans chaque ville du projet, une réunion a été organisée avec des présidents de groupes de coopératives, des services de santé, des représentants d'OSC, des ONG internationales, des maires ainsi que de leurs conseillers. A toutes les réunions l'équipe a fait un arrêt sur l'objectif du projet, sa principale cible et ses différentes composantes. Par ailleurs, elle a expliqué le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration de cette cartographie préliminaire des parties prenantes sur la VBG.

Enfin pour conclure, la mission a sensibilisé l'assistance sur le MGP, son rôle, la constitution de ses membres et l'importance de la confidentialité sur les plaintes liées au VBG/EAS/HS. A ce sujet il a été précisé qu'un courrier officiel sera transmis au maire et que des formations seront donnés dans le cadre de son opérationnalisation.

Tableau de synthèse:

Cette mission se fera sur deux temps:

- Un recensement ou une identification des ONG intervenant dans le domaine.

- Un état des lieux de ces structures en prenant en compte les spécificités de chacune (niveau de compétences, leurs moyens, leurs possibilités et les perspectives).

Résumé de la première phase de cette cartographie.

Kiffa (Assaba)

Date : 05 Juillet 2021 Salle de réunion de la commune de Kiffa 12h00 -13h30

Participants :

- Maire
- MASEF (Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille)
- AFRS
- BAF (Bureau des affaires pour la femme et l'enfant)
- CORDAK (Coordination des Réseaux du Développement Assaba – Kiffa)
- OCOD (Organisation Communication Développement)
- OSPPE
- DRAS de l'Assaba
- MDM (Medicos del Mundo)
- AJVD (Association des Jeunes Volontaire pour le Développement)
- AFVD (Association des femmes Volontaires du Développement)
- Unicef (observateur)
- RPEA (Réseau petite enfance Assaba)

NB: Ces structures ont participé à la réunion, mais la mission n'a pas pu travailler de façon individuelle avec tous les présents, de ce fait la mission a visité certaines ONG. Vu le calendrier imparti à chaque ville, certains détails n'ont pas pu être obtenus avec les autres.

MDM- Medicos del Mundo

Alassane Amadou Ba/ Adjoint Coordinateur Consortium

Contact : 00 222 37 89 52 20/ Email : cooroadjconsortium.assaba@medicosdelmundo.org

Le projet temyouz est piloté par trois partenaires dont le MDM est le chef de fil, en consortium avec santé sud. L'Association Mauritanienne pour la Planification Familiale est le partenaire au niveau national.

Le MDM a inauguré en présence du Wali une unité spéciale pour la prise en charge des victimes de VBG et de fistule obstétricale. Cette prise en charge porte sur l'accompagnement émotionnel, médicale et juridique. Pour la prise en charge juridique, elle est déclenchée pour les victimes qui veulent porter plainte dans le cas contraire elle n'est pas déclenchée.

L'USPEC dispose de deux salles au niveau du centre hospitalier de Kiffa, une salle pour la prise en charge médicale qui est équipée et une autre salle pour l'accompagnement psychosocial des victimes.

Le MDM travaille avec des organisations de la société civile basée dans la région de l'Assaba comme l'Association des femmes chef de famille et l'Association des femmes volontaires pour le développement. Ces deux ONGS sont reconnues et très actives dans tout ce qui est référencement et identification des cas de VBG.

L'USPEC prévoit recevoir les cas de VBG venant de toute la wilaya de l'Assaba et des autres régions avoisinantes.

Une campagne de sensibilisation et de vulgarisation de L'USPEC a permis de faire connaître son numéro de téléphone. Une assistante essaye de traiter le cas et de le référer au centre hospitalier de Kiffa sur la base d'une convention qui a été signée entre le consortium et la direction du centre hospitalier de Kiffa. Il existe un fond et un montant qui est déversé mensuellement dans le compte de l'hôpital. Toutes les prises en charges sont gratuites pour les victimes.

Forces :

- ✓ Dispose d'une structure qui permet d'accueillir des survivants en toute confidentialité,
- ✓ Travail en bonne et étroite collaboration avec les ONG local.

Faiblesses :

- ✓ Limiter en matière d'équipement et de salle d'accueil au niveau de l'USPEC.

AJVD- Association des Jeunes Volontaire pour le Développement

Youssouf Abdellahi Sy/ Président

Contact : 26 49 79 70/ Email : youssy16@gmail.com

Créés-en Juin 2014 l'AJVD est une association de jeunes volontaires. Son objectif est de promouvoir le développement de la jeunesse. Elle intervient dans le domaine de la santé maternelle et infantile et dans la lutte contre les fléaux comme la drogue, l'alcool, l'utilisation des armes blanches. Elle est spécialisée surtout dans la sensibilisation en générale sur l'assainissement, le dépistage. L'AJVD mène ses activités en partenariat avec la délégation de la jeunesse de l'Assaba et la commune de Kiffa. Elle travaille avec d'autres partenaires internationaux tel que l'Union européenne dans le cadre du Forum de dialogue entre jeunes et élus avec le projet Prévention de Conflits et de Promotion du Dialogue Interculturel ainsi qu'avec la world vision. L'association a mis en place un protocole sur la cartographie des USB, l'enregistrement des femmes enceintes et allaitantes et enfin elle a mis en place des campagnes sur les mesures à prendre pour éviter l'épidémie de la COVID19.

L'association a commencé depuis peu à s'orienter vers les thématiques portants sur les VBG, notamment en 2020 avec la GIZ (Campagne d'information et de sensibilisation contre les violences conjugales).

Forces :

- ✓ Structure organisée disposant d'un siège équipé, avec un important potentiel humain de 100 jeunes dynamique et volontaire.

Faiblesses :

- ✓ Faible expérience dans le domaine des VBG.

AFVD- Association des femmes Volontaires du Développement

Sedi Camara/ Présidente

**Contact : 46442095 – 22090452 Kiffa/ Email : afvdassaba@gmail.com
camarasedi@yahoo.f**

L'Association des femmes volontaires du développement a été créée en 1999. Avec comme objectif de contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires et économiques des populations, principalement les femmes et les jeunes qui constituent les couches les plus vulnérables. Elle intervient dans la wilaya de l'Assaba et les deux Hodh depuis plus d'une dizaine d'année. Cette association compte 15 membres dont des sages femmes, des infirmières, des animatrices, des accoucheuses, des éducateurs et un cadre social. Elle dispose aussi de relais communautaire dans la plus part des communes.

Grace à une forte collaboration avec une dizaine de structure étatique et internationale, l'AFVD a acquis une forte expérience en matière d'appui et de prise en charge des femmes porteuses de fistule obstétricales. Ceci avec le MASEF, le FNUAP et le centre hospitalier de Kiffa.

Par ailleurs, elle a toujours travaillé avec le MASEF dans l'appui à la prise en charge des victimes de VBGS. Elle a reçu des formations dans ce domaine (Formation des OCBs sur l'appui psycho social des victimes de VBGS en collaboration avec AFCF en 2020 et formation sur la prise en charge des VBGS et appui psychosocial des survivantes en collaboration avec Projet Temeyouz en 2021). Elle fait aussi de la sensibilisation. L'ONG a développé un partenariat réussi avec des ONGs de Néma dont l'association des femmes relais de Néma (22 09 87 35) pour l'exécution de plusieurs activités dans ce cadre. Ce fut le cas en 2014 dans le contexte d'un projet de recherche et de recrutement de fistules. Elle a participé au séminaire sur l'engagement des leaders religieux des pays du G5 Sahel à Nktt en 2018 SWEED.

- En 2018 Organisation d'une journée de dialogue pour l'engagement du personnel de santé et religieux en Assaba pour PEC de la fistule obstétricale et les VBGS.
- En 2020 mise en place de 100 AGRs en Assaba, les deux Hodh, Guidimakha, Grogol et Tagant au profit des femmes opérées de la fistule obstétricale en collaboration avec AMPF et UNFPA.

Ces expériences ont permis à AJDF d'améliorer ces activités en matières d'accompagnement des victimes

des VBG.

Forces :

- ✓ En plus de son expérience, l'ONG dispose de ressources humaines expérimentées et de ressources matérielles pouvant contribuer à la réalisation des projets (Évaluation UNFPA).
- ✓ Engager et croire en ce qu'elle fait.
- ✓ Dispose d'un local.

Faiblesses :

- ✓ Equipements et moyens financiers limités
- ✓ Le point à améliorer est le renforcement de capacité des membres des ONG sur les thématiques de la vie courantes, sur les techniques d'accueil des survivants.

RPEA (Réseau petite enfance Assaba)

Raghye Sideyni/ Présidente

Contact : 47 69 60 36

Le réseau petite enfance Assaba est une ONG qui mène des activités liées à la protection de l'enfant depuis 1998, mais n'a été reconnu qu'en 2008.

Depuis lors, elle a intensifié ses activités dans tout ce qui est accompagnement des enfants. Elle s'occupe de la sensibilisation sur la protection des enfants en générale et la sensibilisation sur leur nutrition. Elle s'occupe aussi des enfants sans papiers. Dans ce cadre, l'association a accompagné 300 enfants afin qu'ils obtiennent leurs extraits d'acte de naissance.

Elles assurent la protection et l'accompagnement des enfants victime d'agression ou en conflit avec la justice en collaboration avec la police.

Avec terre des hommes Italie, l'ONG a pris en charge le financement pendant 6 mois de plusieurs familles. 225 centres de développement communautaire ont été ouvert au profit de 6000 enfants

En matière de VBG, le réseau petite enfance a collaboré avec le MASEF dans le cadre des violences conjugales. Plusieurs campagnes de sensibilisation sur les VBG ont fait l'objet de déplacement dans des communes reculées.

Le réseau partage un locale avec ALCD ou il reçoit les victimes des VBG en toute discrétion. En ce qui concerne les plaintes sexuels, l'association suit de près le dossier de la victime, mais arrive rarement à aboutir, car les plaintes sont souvent interrompues a mis parcours.

Forces :

- ✓ Dynamismes des membres,
- ✓ Plan d'action et budget annuel,
- ✓ Bonne collaboration avec les bailleurs et signature de convention avec la plupart d'entre eux.

Faiblesse :

- ✓ Les moyens disponibles ne permettent pas de motiver les membres du centre d'accueil.
- ✓ Les centres ne sont pas équipés.

Adel Bagrou (Hodh Charghi)

Date : 08Juillet 2021 Salle de réunion de la commune d'Adel bagrou 12h00 -13h30

Participants :

- Médecin
- Maire
- Conseillers
- Trois Groupement des femmes

Groupement des femmes d'Adel

Plusieurs Coopérative opère à Adel Bagrou. Elles interviennent dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat.

Elles sont réparties en trois groupement comprenant chacun plus de 60 femmes. Ces femmes travaillent en étroite collaboration avec les structures de l'état ou elles s'occupent de la distribution des vivres, de

l'hygiène de la ville et autres activités de sensibilisation.

Suite à un atelier organisé par le MASEF à Néma, trois femmes dont une de chaque groupement a bénéficié d'une formation sur les EAS/HS. Ce fut la première implication de ces femmes en matière de VBG. En premier lieu les femmes membres des groupements ont été sensibilisées. Partant de là elles se sont organisées afin de mener des campagnes de sensibilisations dans toute la ville (porte à porte) ou à l'occasion des cérémonies de mariage ou baptême. Dès lors le groupement essaye de suivre les cas de viol ou de maltraitance. Les agressions signalées sont suivies par le groupement et les premiers soins sont donnés soit gratuitement soit à un faible coût par la sage-femme du dispensaire. Les plaintes sont déposées au niveau de la gendarmerie. Malheureusement le groupement ne peut agir au nom de la survivante. Par conséquent peu de plaintes aboutissent à des condamnations, les cas sont souvent traités à l'amiable par les familles au niveau de la ville d'Adel Bagrou.

Forces :

- ✓ Des femmes organisées qui veulent faire quelque chose pour leur communauté.
- ✓ Bonne collaboration avec les autorités qui les reconnaissent comme point focal pour les structures voulant intervenir dans la ville.

Faiblesse :

- ✓ Manque de formation dans le domaine des VBG.
- ✓ Ne dispose pas de local

NB : Aucune autre structure impliquée dans la prise en compte des VBG n'a été recensée à Adel Bagrou.

Bassiknou (Hodh Charghi)

Date : 10 Juillet 2021 Salle de réunion de la commune de Bassiknou 13h00 -14h

Participants :

- Maire
- Conseillers
- Sage-femme
- AFCF (Association des femmes chefs de famille)
- Tenmsy Bassiknou
- AMPF (Association Mauritanienne pour l'organisation de la famille)
- Réseau des femmes de Bassiknou

AFCF (Association des femmes chefs de famille)

Fatimetou Zahra/ Représentante

Contact : 46 11 64 11

Créée en 1999 pour lutter pour le respect des droits humains en Mauritanie. Spécialisée dans les droits des femmes et des enfants en mettant l'accent sur les droits à l'héritage, le leadership féminin, l'autonomisation financière et sociale des femmes. L'ONG mène des activités de sensibilisation et d'accompagnement pour les femmes victimes de tout type de violence. Sa représentante à Bassiknou est connue parmi les femmes influentes de la ville. Elle a reçu des formations dans plusieurs domaines liés au développement. La représentation dépend de la structure de Néma qui compte un avocat pour le volet juridique, et un centre hospitalier pour les cas ne pouvant pas être traités à Bassiknou. Les soins de première nécessité et l'accompagnement sont assurés par AFCF.

Forces :

- ✓ Peut faire appel à un avocat pour accompagner les survivants.

- ✓ Citer parmi les seuls ONG qui possède des moyens financiers permettant d'assurer le minimum pour les survivants.

Faiblesse :

- ✓ Les moyens ne permettent pas d'assurer un accompagnement à long termes (7jours).

NB : Les ONG Tenmsy, AMPF et le réseau des femmes de Bassiknou ont bénéficié de plusieurs formations dans le domaine des VBG, elles sont spécialisées dans la sensibilisation communautaire. Elles sont sollicitées par les ONG international tel que Save the Children dans ce cadre. Elles reconnaissent qu'en matière de prise en charge à Bassiknou que l'AFCF est la seule ONG local qui dispose de moyens pour la prise en charge des survivants.

Save the children est présente à Bassiknou et intervient dans la réinsertion socio-économique des survivants (le responsable était absent lors du passage de la mission).

Néma (Hodh Charghi)

Date : 08 Juillet 2021 réunion avec le MASEF(La mision a coincidé avec l'arrivée d'un nouveau directeur régional, après présentation de la mission et l'ordre du jour de la réunion, le directeur a fait un resumé sur les activités de son ministère. Pour plus d'information il a orienté la mission vers le réseau COAN (Coordination ONG et association de Néma). 09h00 -09h30.

Date : 08Juillet 2021 bureau de la DRAS de Néma.13h00 -13h30

Date : 08Juillet 2021 Salle de réunion de COAN (Coordination ONG et association de Néma). 10h00 - 11h40

Participants :

- Président de COAN (Coordination ONG et association de Néma).
- Behga enfant
- Union pour le développement

COAN (Coordination ONG et association de Néma).

Mamy ould Elkhair/ Président

Contact : 46 47 93 64/ 22 11 70 32

COAN intervient depuis plus de 10 ans dans la willaya du Hodh charghi. Ce réseau compte plusieurs ONG, avec des domaines d'intervention variées (santé, hygiène, VBG). Depuis 2009 le réseau collabore avec le FNUAP et l'UNICEF qui assure le financement de leurs activités pour les sensibilisations sur les VBG, la protection des enfants et les mariages précoces. Des années plus tard le FNUAP s'est retiré et le réseau a continué avec l'UNICEF. Les sensibilisations se sont multipliées principalement dans le cadre des MGF. A cet effet au bout de deux à trois ans des rencontres sont organisés chaque année sous forme de déclaration publique en présence de leaders et de d'exciseuse. Le réseau est connu au niveau de la willaya. Il assiste les survivants qui se présente à eux ; auprès des services de santé.

Forces :

- ✓ Réseau d'ONG avec une grande expérience en matière de sensibilisation.
- ✓ Bonne collaboration avec les bailleurs

Faiblesse :

- ✓ Insuffisance de moyens
- ✓ Ne bénéficie pas du soutien de la justice pour défendre officiellement les cas
- ✓ Ne dispose pas de données suffisantes sur leurs activités après 10 d'existence.

**Union pour le développement
Hendou/ Présidente
Contact : 46 50 31 42**

Créé en 2008 par un groupe de femmes volontaire, pour lutter en faveurs des droits humains en générale dans la willaya du Hodh Charghi. Cette structure travaille avec ses fonds propre (cotisation des membres). Collabore avec le MASEF dans le cas des conflits familiaux, assiste les femmes divorcés ou abandonnés par leur mari afin de bénéficier de leur droit. Ce groupe de femme s'est engagé dans, la réinsertion des enfants abandonnés et le recensement des enfants sans papier. Ce dévouement leurs a permis d'être reconnu et contacter par des structures de l'état et des ONG international dont elles reçoivent des financements périodiques. Aujourd'hui elles assurent la sensibilisation dans des domaines variés. Sensibilisation pour le compte du FNUAP sur la santé reproductive. Formation de jeunes sur la couture pour le projet prévention des conflits.

Forces :

- ✓ Volontariat
- ✓ Prend des initiatives propres (participation à sensibilisation et la distribution des produits de protection contre la covid 19 sur leurs fonds propres.

Faiblesse :

- ✓ Manque de financement
- ✓ Renforcement de capacité.

Aioun (Hodh Gharbi)

Date : 12 Juillet 2021 Salle de réunion de la commune d'Aioun 13h00 -14h

Participants :

- Maire
- SG/ Mairie
- Réseau des ONG d'Aioun
- Réseau des femmes leaders
- Médecin
- ONG ODZASAM
- AMSME
- OXFAM
- ONG Lutte contre les MGF

**Réseau des femmes leaders
Mbetta mt Sid'Ahmed/ Présidente
Contact : 46 53 47 04**

Le réseau des femmes leaders a été créé en 2003, pour promouvoir le droit à la santé. Depuis des années ce réseau travaille avec la DRAS dans tout ce qui est lié à la santé de la femme (la reproduction, les MGF) et autres activités de sensibilisation liée au VBG. Le réseau est aussi impliqué dans le recensement des enfants surtout les handicapés. En accord avec le MASEF, il a ouvert des centres de formations (mécanique) pour les enfants abandonnant l'école et a mis en place des AGR au profit de leur maman. Sensibilisation sur les VBG pour le compte de l'ONG ODZASAM dans les différents quartiers de la ville. La structure n'a jamais mené des activités spécifiques dans le cadre des VBG comme les agressions sexuelles et autres, mais à une expérience dans la sensibilisation de tout ce qui promeut le droit de la femme et de l'enfant.

Forces :

- ✓ Forte implication avec les autorités sanitaires

Faiblesse :

- ✓ Manque de financement

ONG OXFAM

OXFAM

Thiam/ Représentant

Contact : 47 57 26 76

ONG international , OXFAM est représenté en Mauritanie depuis plus d'une décennies, la Wilaya du Hodh Gharbi (Aioun) fait parti de sa zone d'intervention. La prise en compte des VBG est un volet important pour l'ONG. Ceci à travers l'existence d'un département spécial VBG. OXFAM oeuvre, à travers des partenaires nationaux comme ODZASAM et ADICORD dans la lutte contre les VBG par la sensibilisation et la formation en genre. Pas de prise en charge spécifique pour les survivants.

AMSME- Association Mauritanienne pour la Santé Mère et Enfant

Inass Sidi Mohamed/Représentante

Contact : 43 22 22 40

L'Association Mauritanienne pour la santé de la mère et de l'Enfant (AMSME) DEI, est une organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif. Créée en 1999 elle avait à l'origine comme objectif de lutter pour le droit à la santé de la reproduction. En 2000 suite à plusieurs cas de maltraitance et d'abus évoqué par les femmes.

L'AMSME s'est vu petit à petit se spécialiser dans les violences faites aux femmes. Elle couvre 7 antennes pour l'accompagnement des survivants dont une à Aioun. Le centre d'Aioun a été ouvert dans le quartier de Nezaha en Avril 2021. Des services spécialisés sont proposés aux victimes de violence basée sur le genre. La prise en charge concerne (la consultation, l'achat de médicament) un contrat est signé avec un avocat, pour l'accompagnement juridique. Afin de faire connaître le centre une campagne de sensibilisation a été menée dans la ville, une rencontre avec les services de santé. L'AMSME est la seule ONG qui propose des services dans le domaine de la prise en charge des survivants dans toute la ville d'Aioun.

Forces :

- ✓ L'engagement, le développement du volontariat, prise en charge et plaidoyer, capacité de mobilisation, appui communautaire, procès, service de suivi et reporting.
- ✓ Reconnaissance en tant qu'ONG de premier plan pour la lutte contre la VBG - en particulier pour les violences sexuelles
- ✓ Dispose d'un local

Faiblesse :

- ✓ Manque de moyens financiers, juste de petit fonctionnement donné par les projets, manque de subvention de l'état et le volontariat est limité. Difficulté d'assurer les charges fixes.

Rosso (Trarza)
<p>Date : 16 Février 2022 Salle de réunion de la DRASEF de Rosso 11h00 -12h30</p> <p style="text-align: center;"><u>Participants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme VBG de Rosso (DRASEF, AFCF, AMP, président de la société civile, ass Génération et ONG espoir)
<p>AFCF Mariam M'baye/ Présidente Contact : 44 44 40 13</p> <p>Créée en 1999 pour lutter pour le respect des droits humain en Mauritanie. Spécialisé dans les droits des femmes et des enfants en mettant l'accent sur les droits à l'héritage, le leadership féminin, l'autonomisation financière et sociale des femmes. Ouvert en 2010 l'antenne de Rosso est composée de 37 membres engagés dont quatre jeunes hommes. En 2013 la structure a bénéficié de la construction d'un centre d'accueil et d'écoute financé par l'ambassade de France. Le centre est équipé en matériel bureautique et d'une salle d'écoute des survivants. L'ONG mène des activités de sensibilisation et d'accompagnement pour les femmes victimes de tout type de violence et des enfants en mobilité. Les soins sont totalement pris en charge par l'ONG cependant elle ne dispose pas d'un psychologue. Un groupe de femmes a reçu une formation dans le domaine de la prise en charge psychosociale et s'occupe du point d'écoute. L'AFCF travaille en bonne collaboration avec les forces de l'ordre (police, gendarmerie la garde) et la justice. Sur le plan judiciaire un avocat est dépêché de Nouakchott en cas de besoin.</p> <p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte collaboration avec la justice et membre de la plateforme VBG de Rosso. <p><u>Faiblesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de financement et de centre d'hébergement
<p>AMP Tako/ Représentant Contact : 41 15 83 43</p>
<p>Association Mauritanienne pour la protection de la femme et de l'enfant basée à Rosso, créé en 2020 et membre de la plateforme VBG. Elle compte 15 membres dont la présidente qui a une forte expérience en tant que point focal de VBG auprès du HCR. L'AMP travaille en nette collaboration avec le MASEF et L'ONG AFCF . Elle intervient dans le domaine de la sensibilisation, de l'animation , de l'écoute , psychosocial,l'accompagnement auprès de la police et de la justice en cas de plainte. Ces activités sont financées sur ses fonds propre. L'ONG dispose d'un jardin d'enfants depuis 2001, pour les enfants abandonnés et qui ont un problème d'état civil. Elle coordonne avec la DREAN pour la réinsertion scolaire.</p>
Sélibabi (Guidhimagha)
<p>DRASEF Gueitana Mohamed/ Représentante Contact :</p>

<p>La Directions Régionales des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille au Guidimagha est chargée de la mise en œuvre, des politiques et programmes du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille et cela en étroite collaboration avec les services déconcentrés des autres départements ministériels dans toute la Willaya. Elle s'occupe de plusieurs volets et est très engagée dans les VBG. Afin de lutter contre ce phénomène grandissant la DRASEF en collaboration avec le FNUAP a mis en place une plateforme réunissant les principaux acteurs qui détiennent une certaine expertise dans ce domaine, parmi les agents de l'Etat et les activistes de la société civile, afin d'assurer la sensibilisation et la coordination pour prévenir et prendre en charge les cas de VBG. Dans le cadre de l'appui du FNUAP les acteurs ont été formé sur les VBG. Toujours dans le cadre des renforcemnts de capacité des relais ont reçu des formations psychosociales. Deux groupes nommé le haut conseil des femmes du Guidhimagha regroupe 600 femmes sur le réseau « whatsApp » afin d'alerter sur les cas de VBG.</p> <p>NB : Cette plateforme de lutte contre les VBG a été mise en place dans les 15 willayas du pays.</p>
<p>MDM- Medicos del Mundo Dia Sileymane/ Adjoint Coordinateur Consortium Contact : 00 222 34 36 12 57/ Email : @medicosdelmundo.org</p>
<p>Le MDM intervient dans le domaine sanitaire, en 2018 elle a appuyé le personnel de la santé de l'Etat en matière de formation jusqu'en 2020. En 2021 elle a reçu un financement de 30 mois de l'Union Européenne. Plusieurs volets on ale volet vulgarisation et sensibilisation des communanutés.la prise en charge est médicale, psy et juridique France. Elle est dans le domaine de la prise en charge, de la vulgarisation et de la sensibilisation. a inauguré en présence du Walli une unité spéciale pour la prise en charge des victimes de VBG et de fistule obstétricale. Cette prise en charge porte sur l'accompagnement émotionnel, médicale et juridique action</p> <p>L'USPEC est au sein du centre hospitalier de Sélibabi, il compte une salle équipée destinée à la prise en charge médicale et une autre pour l'accompagnement psychosocial des victimes.</p> <p>Le MDM travail avec des organisations de la société civile basée dans la région du Guidhimagha comme l'Association des femmes chef de famille et l'ONG Action dans le cadre du référencement des survivantes des VBG. Un numéro « 48 52 75 85 » est ouvert au sein de l'USPEC, ou une assistante essaye de traiter les cas</p> <p>Le MDM est membre de la plateforme VBG mise en place par le FNUAP.</p> <p>Dans le cadre du renforcement de capacité, des formations sur les VBG ont profité à la police et à la gendarmerie. Une campagne de sensibilisation et de vulgarisation de L'USPEC a permis de faire connaitre son numéro de téléphone. Une assistante essaye de traiter le cas et de le référer au centre hospitalier de Kiffa sur la base d'une convention qui a été signé entre le consortium et la direction du centre hospitalier de Kiffa. Il existe un fond et un montant qui est déversé mensuellement dans le compte de l'hôpital. Toutes les prises en charges sont gratuites pour les victimes.</p> <p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispose d'une structure qui permet d'accueillir des survivants en toute confidentialité, ✓ Travail en bonne et étroite collaboration avec les ONG local. <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter en matière d'équipement et de salle d'accueil au niveau de l'USPEC.
<p>ONG Action Aboubacry Tandia/ Contact : 00 222 46 45 75 91 Email : cooroadjconsortium.assaba@medicosdelmundo.org</p>
<p>L'ONG action est une OSC qui a été crée en 1997, elle est représentée à Nouakchott, au Grogol en Assaba et au Guidimagha ou elle y intervient depuis 2003. Elle est membre de la plateforme VBG. Elle est spécialisée dans l'accompagnement et la prévention des VBG/ EAS/HS. Les cas de VBG rencontré sont référés à l'ONG inter MDM.</p>

Conclusion:

A travers les différentes rencontres et les discussions menée avec les structures présente, on se rend compte que les villes visitées ne disposent pas de service de prise en charge des VBG. L'accès à une prise en charge holistique (services juridiques, psychosociaux, sanitaires, de protection, etc) demeure problématique pour un grand nombre de personnes survivantes de VBG. Les centres d'accueils sont inexistantes et, certains survivants ne disposent pas de soutien, ni d'abri pour une prise en charge immédiat en cas d'exposition à la VBG. A titre d'exemple, la responsable de l'ONG RPEA nous a déclaré « Je suis obligée pour aider de recevoir certaines survivantes chez moi à la maison et mentir à mon mari, car nous ne savons pas où les accueillir ».

En dehors de l'assistance psychosociale et médicale, d'importants gaps persistent dans la prise en charge. L'assistance pour la réinsertion socio-économique demeure faible par manque de financement. Les ONGs locales estiment que le manque de moyens financiers réduit leurs efforts en matière de prise en charge. De ce fait elle sont plus dans la sensibilisation en accompagnement des ONG international. Mais il est important de souligner que malgré leurs faible moyens, certaines se distinguent par leur capacité, à accompagner les victimes (suivi du dossier avec présence d'un avocat, prise en charge des repas, pour ceux qui se déplacent de leur localité vers la wilaya , prise en charge des premiers soins(achats de médicaments) le plus souvent sur leur fonds propre.

Recommandation:

- Mise en place d'une plateforme communal, chargé des VBG (réunions des participants de Kiffa)
- Faciliter les procédures, judiciaires notamment au niveau de la transmission des documents pour la réquisition afin que l'hôpital puissent donner son avis médical le plus tôt possible.
- Sur la base de critères établis cibler des partenaires locaux et Renforcer leurs capacités afin qu'ils mènent un travail de proximité autour de l'accès aux services.
- Impliquer et former (leaders religieux et traditionnels)
- Appuyer les structures d'accueils (besoins en équipements et en formations)

Source : S. IZIDBIH et M. HOBAB 26 août 2019
Echanges avec le Conseil régional de la Wilaya de l'Assaba

Source : S. IZIDBIH et M. HOBAB 26 août 2019
Echanges avec l'ONG CORDAK